
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 50 (2023)

Jean-Marie Moeglin

Le traité de Verdun (843). Les enjeux d'une mémoire

DOI: 10.11588/fr.2023.1.107952

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN-MARIE MOEGLIN

LE TRAITÉ DE VERDUN (843)

Les enjeux d'une mémoire¹

Après trois ans d'une âpre querelle dont un point d'orgue avait été la bataille de Fontenoy-en-Puisaye, livrée le 25 juin 841, les fils et héritiers de Louis le Pieux, Lothaire, le fils aîné, Louis dit (plus tard) le Germanique et Charles dit le Chauve, poussés par les Grands, finirent par conclure à Verdun, probablement le 10 août 843, un traité de paix². Ce «traité de Verdun», comme la postérité l'a appelé, n'a pas été conservé et n'est en fait connu que par la brève relation de quelques chroniqueurs contemporains³.

Quelque onze siècles plus tard était conclu, le 22 janvier 1962, entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, le traité franco-allemand dit traité de l'Élysée. Conformément à la procédure habituelle de ratification, il fut d'abord examiné à l'Assemblée nationale par la commission des affaires étrangères; son rapport du 7 juin 1963, rédigé par Louis Terrenoire, commençait par un long historique des relations tumultueuses entre France et Allemagne dont il faisait remonter l'origine au traité de Verdun en 843: »En nous gardant de toute pédanterie, redisons, après bien d'autres, que tout a commencé avec le fameux traité de Verdun, en 843, qui divisa en trois parts l'héritage de Charlemagne ...⁴.«

Entre la conclusion d'une paix, dont les clauses étaient jugées à l'évidence provisoires par les contemporains, et le »fameux traité de Verdun« s'est opéré un immense travail de construction d'une histoire et d'une mémoire; ce sont ses enjeux que je voudrais éclairer ici.

- 1 Texte remanié de la conférence annuelle de l'Institut historique allemand le 14 octobre 2022.
- 2 Pour un inventaire des sources, cf. Johann Friedrich BÖHMER, *Regesta Imperii I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751–918* (987), t. 2: *Die Regesten des Westfrankenreichs und Aquitaniens*, partie 1: *Die Regesten Karls des Kahlen 840 (823)–877*, fasc. 1. 840 (823)–848, éd. Irmgard FEES, Cologne et al. 2007, n^{os} 216 (Fontenoy), 368 (Verdun). Pour une vue d'ensemble et une bibliographie de référence, cf. Rolf GROSSE, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne, 800–1214* (Histoire franco-allemande, 1), Villeneuve d'Ascq 2014; sur le traité de Verdun lui-même, cf. Jens SCHNEIDER, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich: Lotharingen im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne et al. 2010.
- 3 Un inventaire critique de l'historiographie de l'époque est donné par Georg Friedrich HEINZLE, *Flammen der Zwietracht: Deutungen des karolingischen Brüderkrieges im 9. Jahrhundert*, Cologne 2020. Pour toutes les chroniques écrites sur le sol du royaume de Francie orientale/Allemagne, je renvoie une fois pour toutes au remarquable instrument de travail en ligne *Geschichtsquellen des deutschen Mittelalters*, <https://www.geschichtsquellen.de/start> (28/02/2023).
- 4 Journal officiel, Documents de l'assemblée nationale, annexes aux procès-verbaux des séances (Projets et Propositions de Loi, Exposés des motifs et Rapports), 2^e session ordinaire de 1962–1963, séance du 7 juin 1963, annexe n^o307.

I. Le traité de Verdun, un non-événement (IX^e–XI^e siècle)?

Alors que la bataille de Fontenoy a été immédiatement constituée en fait majeur et retentissant, le traité de Verdun est en revanche rapidement devenu une sorte de non-événement, menacé de sombrer dans l'indifférence voire l'oubli.

Cet écart n'est pas sans importance. En ce qui concerne la bataille de Fontenoy du 25 juin 841, trois récits ont été rédigés par des acteurs ou témoins de la bataille; celui par Nithard de la guerre des fils de Louis le Pieux⁵, un poème de déploration de la bataille par un certain Angilbert et celui d'un clerc de Ravenne du nom d'Agnellus qui accompagnait son archevêque dans ce qui semble avoir été une improbable tentative de médiation. En fait, de ces trois récits, seul celui de Nithard peut être qualifié de reconstitution du déroulement de la bataille mais il se limite à en mentionner les épisodes centraux. De plus, le récit de Nithard, comme ceux d'Angilbert et d'Agnellus au demeurant, est resté quasiment inconnu au Moyen Âge avant qu'il ne soit redécouvert et repris dans la deuxième moitié du XVI^e siècle⁶. Outre ces trois auteurs, de très nombreuses autres annales, chroniques et histoires, écrites à l'époque et jusqu'au XI^e siècle, mentionnent la bataille, mais elles disent simplement qu'elle a été une immense bataille et un immense massacre et elles ajoutent souvent qu'elle a terriblement affaibli les Francs autrefois constamment victorieux et qu'elle a permis les invasions normandes.

Ce n'est pas le lieu ici de chercher à expliquer les raisons d'une telle mémoire à la fois retentissante et atrophée. Constatons simplement que Fontenoy a été constituée dès son époque en bataille »fameuse«⁷ et lourde de conséquences, mais sans récit.

Il en va différemment avec le traité de Verdun. Ce dernier est loin d'avoir retenu la même attention que la bataille de Fontenoy. Nithard qui avait donné un grand récit de la guerre des trois frères l'arrête peu avant la conclusion de la paix, apparemment parce qu'il se sentait lésé par ses conditions⁸. L'auteur des annales dites de Saint-Bertin, l'évêque Prudence de Troyes, rapporte en quelques lignes, brèves mais précises⁹, le partage qui a été effectué – son récit n'aura toutefois pas une grande diffusion – mais le moine qui à la même époque met sur le parchemin à Saint-Denis quelques événements qui lui paraissent mériter de passer à la postérité évoque la bataille de Fontenoy (mal datée au demeurant), mais rien au titre de l'année 843¹⁰; et son

5 Histoire des fils de Louis le Pieux par Nithard, éd. Philippe LAUER, édition revue et corrigée par Sophie GLANSDORFF, Paris 2012, p. 88.

6 Ibid. p. XXI–XXVI.

7 Dès la fin du IX^e siècle, une notice annalistique de Saint-Gall la qualifie ainsi: *factum est famosissimum proelium in pago Antissiodoro iuxta villam, quae Fontis nuncupatur ...* (MGH SS 1, p. 70); Widukind de Corvey fait écho au X^e siècle: *Sub his fratribus bellum famosum actum est in Phontinith antequam haec divisio regni fieret* (éd. Paul HIRSCH, Hans LOHMANN, MGH SS rer. Germ., 60, p. 40–41).

8 Cf. Janet NELSON, Public Histories and Private History in the Work of Nithard, dans: EAD (dir.), Politics and Ritual in Early Médiéval Europe, Londres 1986, p. 195–237.

9 Éd. Georg WAITZ, MGH SS rer. Germ., 5, ad 843, p. 29–30; éd. Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD, Suzanne CLÉMENTET. Avec une introduction et des notes par Léon LEVILLAIN, Annales de Saint-Bertin, Paris 1964, p. 44–45.

10 Cf. Élie BERGER, Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de *Chronicon sancti Dionysii ad cyclos-paschales*, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 40 (1879), p. 261–295, ici

collègue de Saint-Germain des Prés ne mentionne même pas Fontenoy. Ce silence sur le traité de Verdun se retrouve ailleurs et contraste fortement avec le vif écho reçu par Fontenoy.

Les années passent; le partage de Verdun a été en large partie remis en cause et sa mémoire mérite de moins en moins d'être conservée. Quelque part dans le nord de la Lotharingie, un annaliste donne une curieuse relation – elle aura un grand avenir après être entrée dans les annales de Lobbes – de la guerre civile: il la conclut simplement en disant qu'après une bataille restée sans vainqueur, ses protagonistes ont partagé l'héritage en quatre¹¹. L'auteur qui, sans doute sur le Rhin inférieur vers 860–875, écrit la relation assez détaillée des annales dites de Xanten, évoque une tripartition du royaume par les Grands mais ne donne pas de détail¹². L'auteur des annales dites de Fulda insiste lourdement vers 870–880 sur la bataille de Fontenoy, un désastre tel que les Francs ne se souvenaient pas d'en avoir connu un semblable; il est également relativement disert sur les tractations des trois princes avant le règlement final, mais il ne mentionne que très sobrement les conditions de la paix: la partie orientale du royaume est allée à Louis, l'occidentale à Charles et la médiane à Lothaire¹³; au moins signale-t-il, après l'annaliste de Saint-Bertin, sa conclusion à Verdun. L'archevêque Adon de Vienne donne un récit exalté de la bataille de Fontenoy mais se contente de dire que le royaume a été divisé¹⁴. À la même époque, l'archevêque Hincmar évoquait dans le miroir du prince qu'il adressait à Louis le Bègue l'horrible bataille de Fontenoy et les terribles dissensions qui avaient ébranlé le royaume des Francs avant que les Grands ne se décident à y mettre fin en le partageant; mais il ne citait pas précisément le traité de Verdun¹⁵. Toujours à la même époque, le moine qui écrit des annales dans la grande abbaye normande de Saint-Wandrille mentionne la lamentable «guerre plus que civile» qui a opposé les fils de Louis le Pieux et la bataille de Fontenoy, mais il n'a pas un mot pour le traité de Verdun¹⁶. Même silence chez l'annaliste de Sainte-Colombe de Sens¹⁷. Dans le sud-ouest de l'Allemagne, de courtes notations annalistiques que l'on retrouve à la Reichenau, à Saint-Gall, à Rheinau, évoquent simple-

p. 274; la main qui complète au XII^e siècle ces notices ajoute la mort de Louis le Pieux en 840 mais toujours pas le traité de Verdun.

- 11 MGH SS 2, p. 795, conservée au sein des »Annales Loblienses« dans le manuscrit Bamberg, Staatsbibliothek, Msc. Patr. 62, fol. 79r–94r, cf. Roman DEUTINGER, Die ursprüngliche Gestalt der Annales Loblienses, dans: Deutsches Archiv 75 (2019), p. 587–602.
- 12 Annales Xantenses et Annales Vedastini, éd. Bernhard VON SIMSON, MGH SS rer. Germ., 12, p. 11–13.
- 13 *DCCCXLIII. Descripto regno a primoribus et in tres partes diviso apud Viridunum Galliae civitatem tres reges mense Augusto convenientes regnum inter se dispertiunt: et Hludowicus quidem orientalem partem accepit. Karlus vero occidentalem tenuit, Hlutharius, qui maior natus erat, mediam inter eos sortitus est portionem. Factaque inter se pace et iuramento firmata singuli ad disponendas tuendasque regni sui partes revertuntur ...* (éd. Friedrich KURZE, MGH SS rer. Germ., 7, p. 37–38).
- 14 *Diviso postmodum imperio, unusquisque eorum ad partem suam regendam et disponendam progreditur* (MGH SS 2, p. 322).
- 15 PL 125, col. 985–986.
- 16 Chronicon Fontanellense, MGH SS 2, p. 301–304 et Jean LAPORTE, Les premières annales de Fontenelle, Paris 1951, p. 71 sq.
- 17 Annales Sanctae Columbae Senonensis, MGH SS 1, p. 102–109, ici p. 103.

ment la «guerre des trois frères», la «division du royaume» et «la paix faite entre eux»¹⁸; un écho de ces notices se retrouve même à Cologne¹⁹.

Vers 860–880, l'on pouvait sans doute penser que le partage de Verdun n'avait été qu'un jalon dans le processus de division de l'empire franc, les royaumes issus de Verdun paraissant à leur tour devoir faire l'objet de partages. Il n'y avait donc guère de raison d'accorder un intérêt particulier à ce traité. Mais la situation va se modifier lentement; après l'épisode sans lendemain de la reconstitution de l'Empire sous Charles le Gros dans les années 880, la Francie de l'ouest et la Francie de l'est, issues de Verdun, reprennent le long processus qui va les conduire à se séparer définitivement et à donner naissance aux royaumes de France et d'Allemagne. Au cours de cette période qui s'étend sur quelque deux siècles sans que l'on puisse désigner un événement ou une date qui auraient été le point de non-retour²⁰, le partage de Verdun a pu mieux apparaître parfois comme un élément de contexte, d'explication nécessaire pour comprendre le processus en cours dont quelques chroniqueurs prenaient une conscience plus ou moins claire.

Déjà, le moine Adrevald de Fleury, mort en 879, qui écrit un récit des miracles de saint Benoît, introduit un long excursus historique sur les déplorables ravages des Normands en rappelant comment, à la mort de Louis le Pieux, le «corps unique» que formait le royaume des Francs a été partagé en trois et il donne un compte rendu rapide de la nouvelle géographie politique issue du traité de Verdun dont le nom n'est toutefois pas mentionné. C'est une manière pour lui d'indiquer qu'il va parler de ce qui se passe dans le royaume de l'ouest, dont les destinées (*nostrae partis*) engagent celles de son monastère, Fleury; c'est peut-être aussi l'occasion de suggérer que cette partition de l'ancien corps unique est responsable des malheurs qu'il va longuement relater²¹. Notker le Bègue, moine à Saint-Gall de 881 à sa mort en 912, introduit dans sa continuation du «Breviarium regum Francorum» une description assez précise du partage qui a eu lieu après la mort de Louis le Pieux²². L'archevêque Adon de Vienne avait à peine mentionné le partage de Verdun mais un de ses continuateurs qui écrit, peut-être à la fin du IX^e siècle éprouvera lui le besoin d'en donner au moins les grandes lignes et son récit aura une véritable diffusion²³. Dans les mêmes années, Ré-

18 Cf. l'édition des «Annales Alamannici» par Walter LENDI, Untersuchungen zur frühalemanischen Annalistik. Die Murbacher Annalen, Freiburg/Schweiz 1971 (Scrinium Friburgense, 1), p. 146–192, ici p. 178 (à l'année 842 *inchoata divisio regni*, et 843 *Pax inter fratres facta*. Cf. aussi la *Annalium alamannorum continuatio augiensis*, MGH SS 1, p. 49, les *Annales Weingartenses*, *ibid.*, p. 65, les *Annales Augienses*, *ibid.*, p. 68; les *Annales Sangallenses maiores*, *ibid.*, p. 76.

19 *Annales Colonienses*, *ibid.*, p. 98.

20 Cf. Carlrichard BRÜHL, Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker, Cologne et al., 1990 (2^e éd. 1995). Cf. aussi Bernd SCHNEIDMÜLLER, *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10.–13. Jahrhundert)*, Sigmaringen 1987.

21 Adrevald, *Miracles de saint Benoît: Verum piissimo augusto Hludovico carnis onere spoliato, regnum Francorum, quod ex diversis nationibus solidum corpus fuerat effectum, trifariam dividitur atque a tribus eiusdem imperatoris filiis ad regendum suscipitur. Et maior quidem natu Lotharius Franciam cum Italia, Ludovicus Saxoniam omnemque Germaniam, Karolus autem iunior Burgundiam cum Aquitania possedit. Sed ut de regnis taceam, bellisne attrita decreverint, an pace continua aliquanto floruerint, nostrae partis erumnas breviloquio excurrere libet* (MGH SS 15/1, p. 493).

22 MGH SS 2, p. 329.

23 *Pace inter eos facta, dividerunt inter se Francorum imperium. Et Hlotharius quidem accepit re-*

ginon de Prüm a une conscience aussi claire que douloureuse de la ruine de la dynastie carolingienne et des catastrophes, les invasions normandes et hongroises, qui l'accompagnent; il en fait bien sûr remonter la cause à la bataille de Fontenoy, ce désastre après lequel les Francs autrefois conquérants ont été tellement affaiblis qu'ils n'ont plus été en mesure de défendre leurs frontières des ennemis, mais aussi au partage qui l'a suivie, dont il donne un compte rendu assez précis car il a engagé la division de la dynastie entre plusieurs branches qui n'ont pas su établir entre elles concorde et hiérarchie. Réginon n'évoque pas le traité de Verdun en lui-même mais il en expose les conditions et il reconnaît surtout clairement que la division et le partage du royaume des Francs après la mort de Louis le Pieux ont eu des conséquences aussi durables que funestes²⁴.

Tout cela montre que si le traité de Verdun ne suscite pas un grand intérêt pour lui-même, du moins ses conséquences n'ont pas pour autant complètement sombré dans l'oubli; sa mémoire survit en creux, pourrait-on dire, chez certains chroniqueurs, comme élément d'explication nécessaire dans leur récit du présent.

Il en est toujours ainsi du début du X^e siècle à la deuxième moitié du XI^e siècle. De nombreux annalistes continuent à mentionner Fontenoy en passant sous silence le traité de Verdun – ceux par exemple de Limoges, de Nevers, d'Angoulême, de Saint-Pierre le Vif de Sens, de Saint-Vaast d'Arras et Saint-Amand-les-Eaux, de Flavigny et Lausanne²⁵, de Prüm²⁶, de Liège et Lobbes²⁷, comme également de Niederaltaich en Bavière – ou n'évoquent que dans un détour de phrase le partage qui y a été effectué – par exemple à Lobbes, Reims, Saint-Bénigne de Dijon ou encore Gand –, ou simplement la conclusion de la paix après la guerre, comme c'est le cas dans les annales d'Hildesheim et ses dérivés de Quedlinburg et de Hersfeld²⁸. D'autres auteurs rappellent néanmoins sinon le traité, auquel ils continuent à ne pas accorder d'intérêt

gnum Romanorum et totam Italiam, et partem Franciae orientalem, totamque Proventiam; Hludowicus vero praeter Noricam, quam habebat, tenuit regna quae pater suus illi dederat, id est Alemanniam, Thuringiam, Austrasiam, Saxoniam, et Avarorum, id est Hunnorum regnum Karolus; vero medietatem Franciae ab occidente, et totam Neustriam, Britanniam, et maximam partem Burgundiae, Gotiam, Wasconiam, Aquitaniam, submoto inde Pippino, filio Pippini, et in monasterio sancti Medardi attonso (ibid., p. 324).

24 *Anno dominicae incarnationis DCCCXLII. tres supradicti fratres imperium Francorum inter se dividerunt. Et Carolo occidentalia regna cesserunt a Britannico oceano usque ad Mosam fluvium, Ludowico vero orientalia, scilicet omnis Germania usque Rheni fluentia et nonnullae civitates cum adiacentibus pagis trans Rhenum propter vini copiam. Porro Lotharius, qui et maior natus erat et imperator appellabatur, medius inter utrosque incedens regnum sortitus est, quod hactenus ex eius vocabulo Lotharii nuncupatur, totamque Proventiam nec non et omnia regna Italiae cum ipsa Romana urbe ... (éd. Friedrich KURZE, MGH SS rer. Germ., 50, p. 75).*

25 Annales Lausonenses, MGH SS 3, p. 152.

26 Annales Prumienses, MGH SS 15/2, p. 1290–1292; cf. Lothar BOSCHEN, *Die Annales Prumienses. Ihre nähere und weitere Verwandtschaft*, Düsseldorf 1972, p. 181–182.

27 Annales Laubienses / Annales Leodienses, MGH SS 4, p. 14. À la fin du X^e siècle, Folcuin écrit d'un abbé de Lobbes qu'il a vécu *tempore quatuor fratrum regum de regno Francorum concertantium ... (MGH SS 4, p. 61).*

28 *843. Hoc anno facta est pax inter Lotharium et Ludowicum et Karolum, fratres suos (Annales Hildesheimenses, éd. Georg WAITZ, MGH SS rer. Germ., 8, p. 16, à partir des «Annales Hildesheimenses maiores» perdues): même texte dans les Annales Quedlinburgenses (éd. Martina GIESE, MGH SS rer. Germ., 72, p. 445); également dans les Annales Hersfeldenses (les Annales Altahenses maiores reprennent le même texte mais omettent la mention de la paix).*

pour lui-même, du moins le partage qui a eu lieu, après la mort de Louis le Pieux, avec pour conséquence la création de plusieurs royaumes dont deux au moins, celui de l'ouest et celui de l'est, passés quelques péripéties, s'affirment à l'évidence du X^e au XI^e siècle comme des ensembles politiques stables. À Einsiedeln ainsi, au tournant de l'an mille, on disposait visiblement d'un exemplaire de la chronique de Réginon de Prüm; l'on en a retenu la phrase sur les conséquences fatales de la bataille de Fontenoy pour la puissance des Francs et une version fortement abrégée de sa relation du partage du royaume²⁹. Il en est de même à Echternach vers 1035³⁰. Quant à Hariulf de Saint-Riquier à la fin du XI^e siècle, un exemplaire de la continuation d'Ado de Vienne lui permet de préciser la nouvelle géographie politique issue du traité de Verdun (non cité en tant que tel) et donc d'indiquer le royaume auquel les destinées de Saint-Riquier étaient désormais liées³¹.

Cet intérêt occasionnel chez certains historiens reste étroitement subordonné à la logique de leur récit. C'est ainsi que Widukind de Corvey, dans les années 960, rappelle les conditions du partage de Verdun dans un détour de son récit lorsqu'il en vient à raconter comment Henri l'Oiseleur a mené une expédition contre la *Gallia* et le *regnum Lotharii* et qu'il veut expliquer à ses lecteurs comment ces entités politiques se sont formées et ont été désignées ce qui le conduit à rappeler la bataille de Fontenoy et le partage de Verdun (non nommé)³².

Il n'en reste pas moins que, si le résultat est connu et s'il est placé chronologiquement au moment du règne de Louis le Pieux et de sa succession, les conditions dans lesquelles ce partage territorial a été effectué paraissent bien confuses à de nombreux historiens. Ainsi Adémar de Chabannes n'avait-il plus à l'évidence, quand il écrit vers 1025, qu'une vague notion des conditions du traité de Verdun qui lui permettait de mentionner à la mort de Louis le Pieux un partage de l'héritage correspondant globalement aux conditions du traité, mais il fait intervenir ensuite la bataille de Fontenoy et ne mentionne en aucune façon le traité lui-même qui a mis fin au conflit. Comme il ne s'intéresse qu'au royaume de Francie occidentale, il se contente de préciser ensuite à ses lecteurs que Charles a été sacré à Limoges roi de Francie, d'Aquitaine et de Bourgogne³³. Le chroniqueur de Saint-Bénigne de Dijon, qui écrit vers 1058–

29 *DCCCXLII Tunc fratres inter se dividerunt regnum, Karolo occidentale, Ludovico orientale, Lothario Lothariense necnon et Italiam cum ipsa Romana urbe cesserunt* (éd. Conradin VON PLANTA, *Die Annalen des Klosters Einsiedeln*, MGH SS rer. Germ., 78, p. 172–173); dans la deuxième version, le texte de Réginon de Prüm est toujours utilisé mais la mention du traité de Verdun se réduit à: *DCCCXLII Divisio regni inter fratres* (ibid., p. 248–249).

30 *Imperium inter se dividerunt; et Karolo occidentalia regna cesserunt, Lodovico vero orientalia, Lothario autem imperium Romanum et regnum quod ab eo Lothoringia vocatur* (*Chronicon Epternacense breve*, MGH SS 15/2, p. 1305).

31 Hariulf, *Chronicon Centulense* ou *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. Ferdinand LOT, Paris 1894, p. 100–103.

32 *Lotharius enim erat filius Hluthowici imperatoris a Magno Karolo nati. Huic erant fratres Karolus et Hluthowicus. Karolo Aequitaniae et Wascanorum cessere regiones, terminum habens ab occidente Barcillonam Hispaniae urbem, ab aquilone Britannicum mare et ad meridiem iuga Alpium, ad orientem vero Masam fluvium. Inter Masam vero fluvium et Renum Lothario regnum cessit. Hluthowico autem a Reno usque ad fines Ilirici et Pannoniae, Adoram quoque fluvium et terminos Danorum imperium erat. Sub his fratribus bellum famosum actum est in Phontinith antequam haec divisio regni fieret* (Widukind [voir n. 7], p. 40–41).

33 *Ademari Cabanensis Chronicon*, éd. Pascale BOURGAIN, avec la collab. de Richard LANDES et

1065, est certes en mesure de décrire assez précisément le résultat territorial issu du partage de Verdun mais son récit est fort embrouillé et il attribue en fait à Louis le Pieux ce partage dont les fils aînés n'ont pas été contents, ce qui a conduit à la bataille de Fontenoy; il renverse ainsi l'ordre chronologique des faits et fait disparaître le traité de Verdun en tant que tel³⁴; il ne s'intéresse au demeurant qu'au royaume de Francie de l'ouest.

La diffusion de quelques chroniques plus anciennes, Reginon de Prüm avant tout, dans une moindre mesure la continuation d'Adon de Vienne, a donc permis à quelques auteurs de préciser les conséquences géographiques et politiques du traité de Verdun. Malgré tout, il faut bien reconnaître que, du X^e au XI^e siècle, le traité de Verdun lui-même a largement disparu de l'historiographie. Face à la bataille de Fontenoy, événement retentissant mais sans récit, il est un fait historique oublié en tant que tel, mais dont les conséquences territoriales et politiques étaient parfois prises en compte comme élément d'explication de la situation présente.

La conjonction du IX^e au XI^e siècle de la construction d'une mémoire de Fontenoy comme événement retentissant mais sans récit, et de l'effacement du traité de Verdun a même permis la construction temporaire en France au XII^e siècle d'une bataille de Fontenoy comme moment unique et décisif de la guerre des fils de Louis le Pieux, événement clef de l'histoire du royaume de France dont la survie se serait jouée à Fontenoy.

Selon cette version, les frères de Charles le Chauve, roi de France, auraient voulu lui enlever son royaume mais, puissamment soutenu par les barons français, il aurait sauvé son trône et le royaume en remportant la glorieuse victoire de Fontenoy³⁵. L'on peut suivre la genèse de ce récit lorsque dès le IX^e siècle certaines relations de la guerre »oublient« Louis et font de la bataille de Fontenoy un affrontement entre Charles et Lothaire (éventuellement soutenu par son neveu Pépin). L'»Historia francorum senonensis«, écrite vers 1030, va plus loin en paraissant accréditer l'idée que Charles était opposé à tous ses frères et cette chronique est aussi la première qui donne l'Ascension 841 comme date de la bataille³⁶. Cette formulation est reprise dans la continuation de l'»Historia Francorum« d'Aimoin de Fleury³⁷. Allant encore plus loin dans le sens d'une opposition entre Charles, roi de France, et ses frères, l'auteur de la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, vers 1058–1065, rapporte clairement que les frères de Charles, indignés qu'ils aient reçu de son père Louis la meilleure part de l'héritage, le royaume de France, ont voulu la lui arracher mais ils ont échoué³⁸. Ce récit est utilisé par Hugues de Fleury dans le premier quart du XII^e siècle, déjà dans

George PON (Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis, 129), Turnhout 1999, version béta/gamma III, 16–17, p. 134, III, 19, p. 137.

34 Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, éd. Émile BOUGAUD, Germain GARNIER, Dijon 1875, p. 89–94.

35 Je me permets de renvoyer pour ce qui suit à mon article parallèle à paraître »La bataille de Fontenoy – fabrique d'un événement«.

36 MGH SS 9, p. 365.

37 Aimoini monachi historia, éd. Jacques DU BREUL, Paris 1602, p. 307 et BNF lat. 12711, fol. 141v, et également dans la Chronique de Saint-Pierre le Vif de Sens, écrite au début du XII^e siècle, éd. Robert-Henri BAUTIER, Monique GILLES, Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dite de Clarius, Paris 1979, p. 52, 54.

38 Voir note 34.

son »*Historia ecclesiastica*«³⁹ puis, plus explicitement, dans son »*Liber modernorum regum*«⁴⁰. Cette version de la bataille de Fontenoy parvient alors à Saint-Denis et l'auteur au début du XII^e siècle du texte que l'on appelle l'»*Historia regum Francorum*«, puis dans une seconde version l'»*Abbreviatio gestorum regum Franciae*«⁴¹, transforme cette version en récit dithyrambique d'une glorieuse victoire de Charles le Chauve et des Français contre Lothaire, Louis et Pépin.

Les histoires des rois de France que l'on écrit du XII^e au XIII^e siècle, tout particulièrement (mais pas seulement) à Saint-Denis et à Saint-Germain, en latin ou en français, sur la base soit (à Saint-Denis) de l'»*Historia regum Francorum*«/»*ex abbreviacione*«, soit (à Saint-Germain des Prés) d'une combinaison de la continuation d'Aimoin de Fleury et d'Hugues de Fleury rapportent ainsi la glorieuse victoire de Charles le Chauve qui a sauvé la France à Fontenoy. Au début des années 1270, le »*Roman des Rois*« de Primat de Saint-Denis consacre le succès de cette reconstruction. Ce récit, que l'on retrouve également chez Gui de Bazoches et Philippe Mousket au XIII^e siècle et encore, tardif écho, dans le »*Compendium*« de Robert Gaguin à la fin du XV^e siècle, menaçait de faire définitivement sortir de l'histoire le traité de Verdun en le rendant pour ainsi dire inutile.

Confrontée néanmoins au grand nombre de textes qui identifiaient de manière exacte les adversaires en lice à Fontenoy, cette version ne pouvait triompher indéfiniment et empêcher le retour d'un traité de Verdun dont la mémoire ne s'était tout de même pas totalement effacée et qui était nécessaire pour expliquer la genèse de la division désormais clairement établie entre les royaumes de France et d'Allemagne ou plus exactement entre le *Regnum* et l'*Imperium*.

II. Le retour du traité de Verdun (XII^e–XV^e siècle)

Ce n'est en fait pas seulement l'écart trop flagrant avec la »réalité historique« de l'histoire de Charles le Chauve vainqueur à Fontenoy de ses frères coalisés contre lui qui devait permettre le retour du traité de Verdun; c'est aussi la reprise, un siècle et demi après la conclusion du traité, après un long temps d'éclipse au cours du X^e et de la première moitié du XI^e siècle sans doute lié à la désintégration de l'empire carolingien, de l'écriture de l'histoire universelle à partir du milieu du XI^e siècle. La chronique ou histoire universelle est assurément le genre historique fondamental au Moyen Âge car c'est celui qui correspond à la vision chrétienne de l'organisation et de l'histoire du monde comme marche de l'humanité, guidée par la Providence, vers l'avènement de la cité céleste. Cette histoire universelle, telle que ses normes avaient été définies par Eusèbe de Césarée à la fois dans ses »*Canons chronologiques*« et dans son »*Historia ecclesiastica*«, est devenue l'histoire de l'empire romain, quatrième et dernier empire universel.

39 MGH SS 9, p. 363.

40 Ibid., p. 376–377.

41 *Historia regum Francorum*, éd. Georg WAITZ, MGH SS 9, p. 401 (à partir du BNF lat. 12710); texte identique dans la seconde version publiée sous le titre *Ex Abbreviacione gestorum regum Franciae*, éd. Dom BOUQUET, RHGF 7, p. 255.

L'histoire universelle comme histoire de l'empire romain et du peuple porteur de la mission eschatologique dont il est investi, des Romains aux Grecs et aux Francs, est donc principalement l'horizon ultime de toute histoire écrite au Moyen Âge. Mais cela ne signifie pas qu'il n'existe pas une conjoncture de l'histoire universelle, c'est-à-dire une volonté qui s'exprime périodiquement d'actualiser et/ou de modifier le modèle en vigueur. Cette conjoncture est étroitement liée à la fois aux aléas de l'histoire de cet empire romain, selon qu'il paraît triompher ou entrer en crise, et aux défis auxquels doit répondre cet empire universel en tant que cadre voulu par la Providence pour le déroulement de l'histoire des hommes. Il s'agit notamment de l'émergence de nouveaux peuples et de nouveaux royaumes qui remettent en cause sa légitimité.

Il existe précisément, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, un nouveau »moment« de l'écriture de l'histoire universelle. Plusieurs éléments y contribuent. L'empire des Ottoniens et de leurs successeurs saliens s'est affirmé du X^e au XI^e siècle comme l'héritier de l'empire romain, mais il va devoir faire face à l'ébranlement grégorien et à la remise en cause de la mission eschatologique qu'il s'assignait dans la marche des hommes vers la parousie et l'avènement définitif de la cité de Dieu. Par ailleurs, l'empire romain, dans sa revendication d'empire universel, est confronté à l'émergence de royaumes indépendants, notamment de la France et de l'Allemagne, apparus sur les décombres de l'empire carolingien.

Cette nouvelle conjoncture de l'histoire universelle conduit à identifier la bataille de Fontenoy et surtout le partage de Verdun comme les dates-clefs d'une inflexion de l'histoire: la ruine de l'unité de l'empire franc après la mort de Louis le Pieux; l'émergence sur ses décombres d'un nouvel empire romain et de nouveaux royaumes dont le rapport à l'empire romain reste à définir, à légitimer historiquement.

Le retour du traité de Verdun et son inscription dans l'histoire universelle étaient dans ce contexte d'une certaine manière logiques, attendus et nécessaires.

Déjà en effet des chroniqueurs déjà cités comme Adémar de Chabannes au début du XI^e siècle ou Hugues de Fleury au début du XII^e siècle, sans mentionner le traité de Verdun en tant que tel, actaient clairement qu'après la mort de Louis le Pieux, avec Charles le Chauve et Louis le Germanique, s'était effectuée une séparation entre le royaume de France d'un côté, l'Empire (allemand) des Romains de l'autre. Hugues de Fleury écrit: *Ab illo tamen die usque nunc manet regnum Francorum ab imperio Romanorum seiunctum atque divisum*. Restaurer la mémoire d'un traité largement devenu un non-événement aux yeux des historiens des X^e et XI^e siècles n'était néanmoins pas une tâche aisée. Somme toute, la réécriture française de la bataille de Fontenoy évoquée plus haut – dont Hugues de Fleury est au demeurant un jalon important – n'avait-elle pas montré qu'une autre histoire de la séparation de la France et de l'Allemagne, faisant l'économie du traité de Verdun, était possible?

Comment le retour du traité de Verdun a-t-il alors concrètement pu se réaliser?

Le temps de la mémoire vivante était évidemment, au début du XII^e siècle, passé depuis bien longtemps; mais il avait laissé un certain nombre de relations potentiellement disponibles. Elles étaient diverses, plus ou moins fiables, et parfois difficiles d'accès. L'on peinait à distinguer les partages effectués pendant le règne de Louis le Pieux de celui qui avait eu lieu – à Verdun – après sa mort. Bien des chroniqueurs des XI^e–XII^e siècles ont donc du mal à donner un récit sinon proche de la réalité historique, au moins à peu près cohérent. Encore au milieu du XII^e siècle, le chroniqueur

poitevin Richard de Cluny, qui suivait l'histoire des empereurs mais ne s'intéressait vraiment qu'aux destinées de l'Aquitaine, ne voyait dans la bataille de Fontenoy qu'un affrontement pour l'Aquitaine, laissée libre par la mort de Pépin, entre l'empereur Lothaire et ses deux frères, et il rapportait ensuite comment Charles et Louis s'étaient partagé le duché⁴².

Il a donc fallu, en Allemagne comme en France, effectuer un gros effort pour retrouver le partage de Verdun et le constituer en date fondamentale de l'histoire propre à ces deux pays au sein de l'histoire universelle apparue dans le cadre de la nouvelle conjoncture dont elle bénéficie à partir des années 1040. La manière dont cela a été effectué ne pouvait être exactement la même dans les deux pays car en France, il fallait montrer que le royaume de France ou des Français avait une légitimité réelle dans ou à côté de l'empire romain alors que, dans l'Empire, le royaume d'Allemagne ou des Allemands se confondait avec le royaume des Romains, ou en tout cas en constituait le centre.

En Allemagne, l'indifférence pour le traité de Verdun avait donc longtemps prédominé, en parfait contraste avec le maintien d'un souvenir vif de la terrible bataille de Fontenoy. Mais, dès les années 1040, on constate l'effort pour situer au sein de l'histoire universelle, qui connaît un nouvel essor, le partage de l'empire de Louis le Pieux qui a fait naître plusieurs royaumes coexistant avec l'Empire. La particularité allemande, et c'est une différence notable avec la France, est évidemment le fait que les rois allemands étaient depuis Othon I^{er} et son couronnement romain de 962 les titulaires de l'Empire romain. L'histoire des rois allemands et de l'Allemagne tendaient à se confondre avec l'histoire des empereurs et de l'empire romain, quatrième et dernier empire universel. Il n'y avait pas à opposer l'Allemagne et l'Empire.

Un premier fil part dans la seconde moitié du XI^e siècle du grand monastère de la Reichenau et mène à Bamberg, au cœur même de l'empire ottonien et salien. À la Reichenau, l'auteur qui se préoccupe d'écrire une histoire universelle (elle va du Christ à l'année 1043) que l'on appelle souvent le «Chronicon suevicum universale» donne un résumé succinct de la guerre des trois frères et du partage qui y a mis fin: »840, une guerre entre les frères au sujet du partage du royaume s'enflamma. Dans la division du royaume, Louis reçut la Germanie, Lothaire avec le nom d'empereur l'Italie, Charles les Gaules«⁴³; pour composer ce récit, il a probablement eu à sa disposition, directement ou indirectement, un exemplaire du »Breviarium regum Francorum« continué à Saint-Gall par Notker le Bègue un siècle et demi plus tôt⁴⁴.

42 *De Lothario imperatore* (en rouge). *Lotharius filius Lodovici post patrem imperat annis xvi; sed facta est altercatio inter eum et lodovicum regem germanie et Karolum regem francie pro regno aquitanie quem pipinus eorum frater sine liberis mortuus vacuum reliquerat. Anno secundo post mortem [reliquerat] domini Lodovici karolus calvus et lodovicus rex germanie regnum aquitanie invicem partiti sunt* (BNF lat. 4934, fol. 98r).

43 *Bellum inter fratres de partitione regni excanduit. Ludowicus Germaniam, Lotharius cum imperatoris nomine Italiam, Karolus Gallias, regnum dividentes, accipiunt* (MGH SS 13, p. 64).

44 Les contacts entre Saint-Gall et la Reichenau étaient étroits mais l'emprunt a peut-être été indirect si l'on retient l'idée que le »Chronicon imperiale Suevicum« a lui-même recopié une chronique perdue (»Chronicon Augiense minus«, rédigée vers 1040) que l'on retrouve également dans le »Chronicon Duchesne« identifié par Rudolf Pokorny (BNF Duchesne 49 fol. 234r); cf. Rudolf POKORNY, *Das Chronicon Wirziburgense, seine neuaufgefundene Vorlage und die Textstufen*

Cette esquisse rédigée à la Reichenau a été largement reprise⁴⁵. À la Reichenau même, elle a été utilisée par Hermann le Paralysé qui s'est également largement servi des annales de Fulda et peut-être aussi de Réginon, et a donc rédigé un récit assez étendu de la guerre des fils de Louis le Pieux⁴⁶, mais sa chronique n'a pas eu beaucoup de succès⁴⁷. Le «Chronicon suevicum universale» a cependant été aussi largement diffusé en dehors de la Reichenau. Il a ainsi fourni parfois un récit de la bataille de Fontenoy et du partage de Verdun repris tel quel par les chroniqueurs, parfois une simple esquisse que d'autres sources viennent compléter. Le premier cas se retrouve avec la reprise du «Chronicon suevicum universale» à Melk en Autriche dont les annales, d'abord rédigées en 1123, seront ensuite continuées pendant plusieurs siècles; cela a assuré un vrai succès au court récit du «Chronicon suevicum universale» sur Fontenoy et Verdun⁴⁸ car ces annales de Melk ont été le socle sur lequel reposent toutes les annales écrites dans des monastères autrichiens. Le «Chronicon» a aussi été recopié tel quel en d'autres endroits, par exemple à l'abbaye alsacienne de Marbach où il a servi de source aux annales écrites dans les années 1230⁴⁹. Mais le plus important est le fait qu'un exemplaire du «Chronicon suevicum» soit arrivé quasi immédiatement à Bamberg où il a servi pour établir le texte que l'on appelle le «Chronicon wirzburgense»⁵⁰. Cette chronique a en effet servi de base au chanoine Frutolf de Michelsberg pour l'établissement à la fin du XI^e siècle de sa propre chronique universelle et celle-ci aura un succès considérable en Allemagne.

Frutolf avait au départ structuré sa chronique sur le modèle de celle d'Eusèbe-Jérôme qu'il reprenait et continuait, et sur son principe d'une histoire synchronique des différents empires et royaumes qui s'étaient succédé dans l'histoire (parallèlement à la succession des olympiades)⁵¹. Mais, contrairement à ce que fera Sigebert de Gembloux, il n'avait ensuite pas fait de place dans cette histoire synchronique aux nouveaux royaumes apparus à la suite des invasions barbares, conservant comme cadre les années de l'empire romain depuis Auguste jusqu'aux empereurs grecs, dont il fai-

der Reichenauer Chronistik des 11. Jahrhunderts, dans: Deutsches Archiv 57 (2001), p. 63–93, 451–499, et Roman DEUTINGER, From Lake Constance to the Elbe: Rewriting a Reichenau World Chronicle from the Eleventh to the Thirteenth Century, dans: Emily A. WINKLER, Chris P. LEWIS (dir.), Rewriting History in the Central Middle Ages, 900–1300, Turnhout 2022, p. 39–65.

45 Cf. DEUTINGER, Rewriting (voir n. 44).

46 843. *Descripto regno et in tria diviso, fratribusque Viridumi convenientibus, Lotharius cum imperatoris nomine Italiam et Galliam Belgicam, quae nunc usque ab eo regnum Lotharii dicitur, Ludowicus Germaniam, Pannonias, Noricum et Alamanniam, Karolus reliquas Galliarum provincias accipiunt; firmataque sacramento pace, digressi sunt* (MGH SS 5, p. 104).

47 Son récit est partiellement repris dans Chronicon de Bernold de Sankt Blasien (MGH SS 5, p. 420).

48 840. *Ludowicus, Ludowici filius, cum fratribus Lothario, Karolo, Pippino annis 36. Bellum inter fratres de participatione regni excaudit. – 841. Ludowicus Germaniam, Lotharius cum imperatoris nomine Italiam, Karolus Gallias, regnum dividentes accipiunt* (MGH SS IX, p. 489).

49 *Tandem cunctis pacem obtantibus, regnum in tria partiri constituunt. Lotharius cum imperatoris nomine Ytaliam accepit Belgicam Galliam, que nunc usque regnum Lotharii Luotbringen dicitur; Ludewicus Germaniam, Karolus Gallias obtinuit* (MGH SS 17, p. 151).

50 *Ludewicus Germaniam, Lotharius cum imperatoris nomine Italiam, Karolus Galliam, regnum dividentes, accipiunt* (MGH SS 6, p. 27).

51 L'on peut étudier l'*ordinatio* de l'œuvre à partir du manuscrit d'auteur de la chronique de Frutolf, Thüringer Universitäts- und Landesbibliothek Jena, Ms. Bos. q. 19.

sait figurer la succession des «années» dans la marge (alternativement gauche et droite), leur adjoignant à partir de l'ascension politique de Pépin de Herstal une seconde colonne pour les années des maires du palais carolingiens, avant de ne conserver, après la translation de l'Empire aux Francs intervenue sous Charlemagne, que les années des empereurs romains et des rois francs (donc toujours en deux colonnes). À la mort de Louis le Pieux toutefois, il abandonne la succession des empereurs pour ne conserver dans la marge que l'unique colonne des années des rois de Francie orientale en commençant par Louis le Germanique présenté comme le successeur de Louis le Pieux. Il continue avec la suite de ses descendants (les deux colonnes impériale et royale réapparaissent épisodiquement sous Arnulf) jusqu'à ce qu'il en arrive au premier roi issu du peuple saxon dont les «années» et celles de ses successeurs jusqu'à l'époque de Frutolf structurent son histoire tandis qu'avec Othon I^{er} la succession des empereurs a rejoint celle des rois allemands. Le schéma de Frutolf démontrait donc clairement que l'histoire de l'empire romain comme quatrième et dernier empire universel était venue se confondre avec l'histoire du royaume allemand, véritable héritier de l'empire romain refondé par Charlemagne, avant même que les souverains ottoniens ne récupèrent le titre impérial. C'est une histoire qui parvenait à montrer que l'avènement du royaume allemand et de ses souverains s'inscrivait dans le plan providentiel du déroulement de l'histoire universelle telle qu'il avait été voulu par Dieu; c'est ce qui explique largement le succès qu'elle a rencontré en Allemagne.

Pour donner un contenu à son œuvre, Frutolf avait pris comme base le «Chronicon suevicum universale» connu par l'intermédiaire du «Chronicon wirzburgense»; mais il l'avait complété avec d'autres sources dont il disposait à Bamberg. Il en a été ainsi pour la relation de la guerre des fils de Louis le Pieux de la bataille de Fontenoy au partage de Verdun dont il donne un étrange récit⁵². Aux annales d'Hildesheim, Frutolf pourrait avoir repris l'idée que Louis le Germanique aurait succédé à son père Louis le Pieux⁵³, mais celles-ci, pas plus que le «Chronicon suevicum universale», ne lui fournissait un véritable récit de la guerre des fils de Louis le Pieux. Il s'est

52 *A. D. 840. Ludewicus imperator obiit 12. kalend. iulii, sepultusque est in ecclesia Mettensi. Anno dominicæ incarnationis 841. ab Urbe vero condita millesimo 592. Ludewicus, superioris Ludewici filius, 75^o loco ab Augusto, regnare coepit, et 36 annis regnavit. Post mortem vero patris sui Ludewici imperatoris, frater eius Lotharius reversus de Italia, et Pippinus, filius Pippini patri sui, de Aquitania, voluerunt Karolum, filium ludith, cognomino Calvum, ea parte quam sibi pater concesserat privare, et secundum id testamentum, quod avus eorum Karolus Magnus statuerat, in tres partes inter se regna dividere. Qua de re apud Autisiodorensis pagum in loco qui dicitur Fontaneth grave praelium inter eos commissum est, et magna strage pugnatum, a neutra est parte triumphatum. Tandem vero pacificati, per quatuor tetrarchias regna dividunt. In divisione regnorum Lotharius cum nomine imperatoris possedit Italiam, Ludewicus Germaniam, Pippinus Aquitaniam, Karolus Galliam* (la partie soulignée se trouve dans la marge du manuscrit fol. 147v du ms. Jena Bos. q. 19, cf. aussi MGH SS 6, p. 172. Par la suite, les utilisateurs de la chronique de Frutolf l'ont intégrée dans le texte, cf. par exemple le manuscrit Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek, Hist. 2^o 411, fol. 140r).

53 D'après la reprise des «Annales Hildesheimenses maiores» écrites vers 1040 dans les «Annales Hildesheimenses», (840. *Ludowicus imperator insequendo filium venit ad Ilerolfesfeldt monasterium in 6. Idus Aprilis, statimque eodem anno in 12. Kal. iulii obiit, regni videlicet ipsius 28; cui Ludowicus, filius eius, successit*, éd. G. WAITZ [voir n. 28], p. 16). Toutefois, une notation du «Chronicon Wirzburgense», largement utilisé par Frutolf, allait aussi dans ce sens (*Et Ludewicus imperator obiit 12. Kal. Jul. Annus Domini 841. Ludewicus, Ludewici filius, cum fratribus Lo-*

donc rabattu sur une copie réalisée à Bamberg à la fin du X^e siècle d'annales initialement assemblées à Lobbes, et il en a repris les indications un peu étonnantes pour les années 840–843⁵⁴: ce sont Louis et Pépin qui avaient voulu priver Charles de sa part d'héritage en se référant à un testament de Charlemagne; la bataille de Fontenoy entre les quatre rois n'avait pas eu de vainqueur; le partage du royaume réalisé ensuite n'avait pas été en trois mais en quatre car Pépin avait obtenu l'Aquitaine. L'emprunt au »Chronicon suevicum universale« s'est en fait limité à l'indication, portée en marge du folio du manuscrit original de la chronique, du partage effectué entre Lothaire, Louis et Charles⁵⁵, ce qui ne concorde au demeurant pas parfaitement avec ce qui précède puisque, dans cette notice, Lothaire y était déclaré avoir reçu le titre d'empereur.

Le succès sinon de l'œuvre même de Frutolf, dont le nom a été presque définitivement oublié, du moins de certains de ses multiples dérivés remaniés du premier quart du XII^e siècle⁵⁶, a fait de sa chronique le véritable socle de l'essor d'une histoire à la fois universelle, impériale et allemande en Allemagne. Elle a largement relayé la diffusion propre du »Chronicon suevicum universale« qui lui avait servi de fondement⁵⁷. Il n'est pas surprenant qu'il en ait été ainsi dans le sud de l'Allemagne compte tenu de la situation centrale de l'évêché de Bamberg et des multiples connexions de ses institutions ecclésiastiques; c'est ainsi qu'Othon de Freising dans les années 1140, Burchard d'Ursberg († vers 1231) ou l'abbé Hermann de Niederaltaich au milieu du XIII^e siècle ont largement bâti leur œuvre historique à partir du fondement que constituait la chronique de Frutolf. Mais il en a été aussi ainsi dans le nord de l'Allemagne grâce à la transmission de manuscrits de certains dérivés de Frutolf, notamment la copie adressée en 1116 par l'abbé Ekkehard d'Aura à l'abbé de Corvey. La chronique de Frutolf a été ainsi utilisée dans tout l'espace du nord de l'Allemagne de Cologne à Lubeck et Hambourg, à Magdebourg et à la Basse Saxe.

Cette diffusion massive a assuré au récit quelque peu étrange qu'elle donnait de la guerre des fils de Louis le Pieux un écho que l'on ne doit pas sous-estimer. On le retrouve dans les copies plus ou moins complètes et/ou interpolées d'un dérivé de la chronique de Frutolf. Il en est ainsi par exemple avec Burchard d'Ursberg en Souabe⁵⁸, avec le maître d'œuvre de la »Chronica regia Coloniensis«, une chronique des rois et

thario, Karolo et Pippino ann. 36, MGH SS 6, p. 26) et pourrait avoir été la source de cette mention.

54 840. *Loduwicus imperator pius et pacificus obiit 12. Kal. Iulii., sepultus in ecclesia Mettis.*

841. *Defuncto Ludovico imperatore reversus Lotharius ab Italia, Pippinus filius Pippini ab Aquitania, filii Hildegardis voluerunt Karolum filium Iudith privare ex ea parte quam sibi concesserat pater, et secundum id testamentum quo Karolus avus eorum fecerat patri et patruus eorum per tres portiones inter se regna dividere qua propter apud Autisiodorensis pagum in loco qui dicitur Fontanith grave proelium commissum est inter eos, quod in toto orbe terrarum pertonuit, et magna strage pugnatum, et a neutra parte triumphatum. Tandem pacificati, per quatuor tetrarchias regna dividunt* (Bamberg, Staatsbibliothek, Msc.Patr. 62, f. 83r, édition MGH SS 2, p. 795).

55 Voir note 52.

56 Cf. désormais Thomas J. H. MCCARTHY, *The continuations of Frutolf of Michelsberg's Chronicle*, Wiesbaden 2018 (MGH Schriften, 74), ainsi que la pré-édition en ligne de la chronique de Frutolf et de ses continuations sur le site des MGH <https://www.mgh.de/de/die-mgh/editionenprojekte/bamberger-weltchronistik> (28/02/2023), sous la direction de Martina Hartmann.

57 Cf. DEUTINGER, *Rewriting* (voir n. 44).

58 Cf. l'unique édition intégrale de la chronique de Burchard d'Ursberg, *Chronicon abbatis Urs-*

empereurs romains, d'abord écrite dans les années 1170 au monastère de Siegburg avant d'être continuée à Cologne⁵⁹, avec l'auteur des annales rédigées au monastère de Pöhlde en Basse Saxe dans la deuxième moitié du XII^e siècle⁶⁰, avec la »Chronique universelle saxonne«⁶¹, ou encore avec Albert de Stade, ancien abbé de Sainte-Marie de Stade devenu franciscain en 1240, qui écrit une chronique universelle allant de la création du monde à 1256 connue sous le nom d'»Annales Stadenses«⁶², à partir de laquelle le récit donné par Frutolf de la guerre des fils de Louis le Pieux est passé dans les »Annales Hamburgenses«⁶³ qui vont du Christ à l'année 1265 ainsi que dans les »Annales Bremenses«⁶⁴. Un écho plus affaibli peut sans doute aussi être discerné dans d'autres œuvres, par exemple une chronique des empereurs écrite à Weingarten, le monastère dynastique des Welfs en Souabe, à la fin du XII^e siècle⁶⁵.

Ce récit de la guerre des trois fils de Louis le Pieux est néanmoins loin de se retrouver dans toutes les œuvres inspirées de Frutolf; il y a été en réalité souvent supplanté par un autre. On devrait pouvoir l'expliquer par le fait qu'il ne rendait pas vraiment compte de l'importance de l'événement qui s'était joué à Fontenoy puis, et surtout, à Verdun pour l'histoire universelle, impériale et allemande dont Frutolf voulait être le héraut. Il ne s'agissait en effet de rien de moins que de la naissance du royaume allemand appelé à devenir le porteur de l'empire romain.

Les possibilités pour l'améliorer n'étaient toutefois pas nombreuses étant donné l'oubli qui avait très vite recouvert le partage de Verdun. De fait, ni les »Annales Fuldenses«, dont la tradition manuscrite n'est d'ailleurs pas considérable, ni la tradition issue des »Annales Hildensheimenses maiores« (on la retrouve à Hildesheim, Hersfeld, Quedlinburg, Niederaltaich ...), qui avait d'ailleurs puisé ses maigres notices sur la guerre dans les »Annales Fuldenses«, ni le très bref compte-rendu du »Chronicon suevicum universale«, l'un et l'autre au demeurant déjà utilisés par Frutolf, ne fournissaient une véritable solution⁶⁶. Par ailleurs, le succès de Frutolf en Allemagne a empêché la chronique de Sigebert de Gembloux d'y connaître la diffusion qu'elle a eue en France alors qu'elle aurait pu fournir une remarquable synthèse des annales de

pergen. a Nino rege Assyriorum magno usque ad Fridericum II. Romanorum imperatorem, Augsbourg 1515.

59 MGH SS, 17, p. 736–788, ici p. 360.

60 Annales Palidenses, MGH SS 16, p. 59.

61 Sächsische Weltchronik, éd. Ludwig WEILAND, MGH Dt. Chron., 2, p. 154.

62 Scriptorum rerum Germanicarum a Carolo M. usque ad Fridericum III., éd. Johannes SCHILTER, Strasbourg 1702, t. 2, p. 201. La version originale de l'œuvre est perdue et on n'en conserve qu'une version abrégée dans un unique manuscrit contenant la continuation des »Annales Lubicensis«.

63 Scriptorum minores rerum Slesvico-Holtsatensium. Erste Sammlung, éd. Friedrich REUTER, Kiel 1875 (Quellensammlung der Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für Vaterländische Geschichte, 4), p. 405–430, ici p. 409.

64 MGH SS 17, p. 854.

65 Dite »Kaiserchronik« de Weingarten ou »De Romanis imperatoribus et de Romano regno«: ... *Lotharius filius Ludewici iiii imperat annis xvii in Italia. Carolus Calvus in Francia siue Gallia regnat. Ludewicus in Alemannia siue Germania, Pippinus in Aquitania. Hi quatuor fratres filij Ludewici iiii Imperium diuiserunt ...* (Antiquae lectiones ..., éd. Henricus CANISIUS, t. 1, Ingolstadt 1601, p. 211–226, ici p. 219).

66 Les »Annales Yburgenses« de la fin du XI^e siècle ont repris le texte des »Annales Fuldenses« (MGH SS 16, p. 436).

Fulda et de Réginon⁶⁷. Restait la chronique de Réginon de Prüm qui a connu une importante diffusion et qui donnait un récit précis de ce qui avait été décidé à Verdun. C'est donc elle qui a fourni le récit de la guerre des fils de Louis le Pieux venant relayer en Allemagne l'insuffisante relation que l'on pouvait lire chez Frutolf, et ceci même à l'intérieur d'œuvres qui utilisaient comme source principale un dérivé de l'œuvre de cet auteur.

Déjà Marianus Scotus, un protégé de l'archevêque Siegfried de Mayence, auteur d'une chronique universelle de la création à 1082 et qui a sans doute été commencée en 1072, a utilisé Réginon de Prüm⁶⁸. Le copiste du manuscrit qui contient la chronique de Muri, arrivé à l'année 840, commence par une ligne recopiant le »Chronicon suevicum«, puis il la raye pour lui substituer un abrégé de la relation de Réginon⁶⁹. C'est plus encore le cas dans les œuvres qui marquent aux XII^e–XIII^e siècles l'épanouissement en Allemagne d'une histoire impériale universelle. Ainsi l'auteur que l'on appelle l'Annalista saxo d'une chronique rédigée dans sa première rédaction en 1148–1152⁷⁰, avait à sa disposition beaucoup de sources, notamment les »Annales Fuldenses« et la chronique de Frutolf; pour les événements de 841–843, il commence certes par recopier Frutolf mais passe très vite à Réginon de Prüm dont il tire aussi bien son récit de la bataille de Fontenoy que du partage de Verdun⁷¹. L'explication de cette substitution est à l'évidence que le texte de Réginon lui permettait de mettre en évidence la naissance du *regnum teutonicum* beaucoup plus clairement que ce n'était le cas dans les annales de Fulda ou chez Frutolf. Pour l'Annalista Saxo, le royaume allemand est né du partage de l'empire carolingien après la mort de Louis le Pieux. Le roi de Francie de l'ouest est le *rex Gallie* et le royaume de l'ouest est le *regnum Gal-*

67 Siegebert ne paraît avoir été utilisé en Allemagne (en dehors de la Lotharingie) que de manière indirecte, grâce à la diffusion du »Speculum historiale« de Vincent de Beauvais; c'est ainsi par exemple que la »Chronica universalis Turicensis«, un retravail et continuation de la chronique d'Othon de Sankt Blasien, réalisé en 1285–1287 donne une description du partage de Verdun qui se rattache à la tradition issue de Siegebert, certainement par l'intermédiaire de Vincent de Beauvais (éd. Adolf HOFMEISTER, MGH SS rer. Germ., 47, p. 106).

68 MGH SS 5, p. 550–551.

69 *Ludowicus, ludowici filius cum fratribus lothario Karolo et Pippino annis*

I. Ludowicus et Karolus indigne ferentes quod regno paterno privari essent exercitum undequamque contrahunt ac mox fratrem bello aggrediuntur apud Fontianicum; in qua pugna ita francorum vires attenuate sunt ac famosa virtus infirmata ut non modo ad amplificandos regni terminos verum etiam nec ad proprios tuendos in posterum sufficerent. Tandem non sine gravi dispendio suorum karolus et ludowicus uicerunt.

II Tres supradicti fratres imperium francorum inter se diuiserunt et karolo occidentalia regna cesserunt a brittanico oceano usque ad mosam fluvium; ludwico vero orientalia scilicet omnis germania usque ad reni fluentia et non nulle ciuitates cum adiacentibus pagis trans renum propter uini copiam. Porro Lotharius qui et maior natu erat et imperator appellabatur medius inter utrosque incedens regnum sortitus est quod hactenus ex eo uocabulo lotharii nuncupatur totamque prouinciam nec non et omnia regna Italie cum ipsa romana urbe quae et modo ab omni sancta ecclesia propter presentiam apostolorum (Sarnen, Benediktinerkollegium / Cod. membr. 10, fol. 54v). Le manuscrit de la deuxième moitié du XII^e siècle paraît avoir d'abord été écrit au monastère d'Engelberg avant de passer au monastère de Muri.

70 Cf. Klaus Nass, *Die Reichschronik des Annalista Saxo und die sächsische Geschichtsschreibung im 12. Jahrhundert*, Hanovre 1998 (MGH Schriften, 41) et *Die Reichschronik des Annalista Saxo*, éd. id., MGH SS 37.

71 *Ibid.*, p. 69–70.

liarum ou *regnum Gallie* tandis que Louis le Germanique est le *rex (tocius) Germanie* en reprenant la terminologie de Réginon de Prüm au X^e siècle pour le royaume de l'est. Les carolingiens de Francie de l'est ont ainsi régné dans le *regnum teutonicum* assimilé à la *Germania* et, en 919, quand Henri l'Oiseleur devient roi, c'est seulement un passage du pouvoir royal des Francs aux Saxons qui aurait eu lieu⁷².

Strict contemporain de l'Annalista Saxo, mais cette fois dans le sud, Othon de Freising connaissait et utilisait la chronique de Frutolf pour écrire sa chronique universelle. Mais comme l'Annalista, il a également préféré s'appuyer sur Réginon de Prüm pour rapporter les événements qui ont suivi la mort de Louis le Pieux⁷³. Othon signale bien, malgré quelques interrogations, qu'il faut faire remonter aux événements de Fontenoy et de Verdun le point de départ d'une séparation entre le *regnum Francorum* et le *regnum teutonicum/imperium romanorum*. Après avoir rapporté dans sa chronique l'avènement d'Henri l'Oiseleur en 919, il revient encore implicitement sur le partage de Verdun pour redire que c'est à lui que remonte la division entre le royaume des Français (*regnum Francorum*) et le royaume des Allemands (*regnum Teutonicorum*), auquel est désormais joint l'Empire, même si l'un et l'autre pourraient à bon droit revendiquer le titre de *regnum Francorum*⁷⁴. À leur tour, les »Annales Magdeburgenses«, une chronique universelle rédigée à Magdebourg en 1176/1188 sur la base du »Chronicon« de Frutolf, n'y font qu'un rapide emprunt quand elles abordent la guerre des fils de Louis le Pieux pour privilégier le récit de Réginon de Prüm⁷⁵. Quant aux annales écrites à Saint-Pantaléon de Cologne en 1237 sur la base de la »Chronica regia Coloniensis« dont elles font une chronique universelle, elles commencent certes par reprendre le récit entier de Frutolf mais passent ensuite à celui de Réginon de Prüm qui seul permet de donner un récit détaillé des stipulations du traité de Verdun⁷⁶.

Il ressort donc de ces chroniques universelles impériales qui privilégient le récit de Réginon qu'il s'est produit après la mort de Louis le Pieux un événement décisif sous la forme d'un partage du royaume des Francs; il a donné naissance à deux royaumes distincts qui, selon Othon de Freising, auraient pu l'un et l'autre revendiquer en droit le titre de royaume des Francs mais seul celui de l'ouest l'avait véritablement conservé, celui de l'est ayant pris le nom de *regnum teutonicum/teutonicorum* et ayant par la suite obtenu, avec Henri l'Oiseleur et Othon I^{er}, l'empire romain auquel

72 Cf. NASS, *Sächsische Geschichtsschreibung* (voir n. 70), p. 356–358; voir aussi Jean-Marie MOEGLIN, *Die historiographische Konstruktion der Nation – »französische Nation« und »deutsche Nation« im Vergleich*, dans: Joachim EHLERS (dir.), *Deutschland und der Westen Europas im Mittelalter*, Stuttgart 2002 (Vorträge und Forschungen, 56), p. 353–377, spécialement p. 370–371; cf. aussi Bernd SCHNEIDMÜLLER, *Ordnung der Anfänge – die Entstehung Deutschlands und Frankreichs in historischen Konstruktionen des Hoch- und Spätmittelalters*, dans: Walter POHL (dir.), *Die Suche nach den Ursprüngen. Von der Bedeutung des frühen Mittelalters*, Vienne 2004, p. 291–306, ici p. 297–298 qui fait remarquer que l'Annalista a modifié la notice de Frutolf faisant devenir roi Louis l'enfant *apud orientales Francos* par *in teutonico regno*.

73 Éd. Adolf HOFMEISTER, MGH SS rer. Germ., 45, p. 259.

74 Ibid., p. 276–277.

75 MGH SS 16, p. 138–139; sur les sources de la chronique cf. NASS, *Sächsische Geschichtsschreibung* (voir n. 70), p. 179–182 et DEUTINGER, *Rewriting* (voir n. 44).

76 Johann Georg ECKHART, *Corpus historicum Medii Aevi*, t. 1, Leipzig 1723, col. 683–944, ici col. 862.

il était désormais indissociablement uni, en même temps qu'il était définitivement gouverné par des souverains allemands⁷⁷.

L'historiographie allemande a continué à développer le thème de la *translatio imperii* aux Allemands en insistant de plus en plus, en totale contradiction avec l'historiographie française, sur le fait que Charlemagne était allemand et que son couronnement impérial avait donc été le vrai moment de la translation de l'Empire romain aux Allemands avant que les deux royaumes ne se séparent.

Le genre des chroniques universelles des papes et des empereurs, qui commence à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, ne remet pas en cause cette interprétation du partage du royaume après la mort de Louis le Pieux. Certes Martin de Troppau, qui écrit sa chronique des papes et des empereurs à Rome en 1268–1277, ne prend en compte que les destinées de l'Empire et ne mentionne donc dans son récit, sans doute recopié chez Vincent de Beauvais, que la part échue à Lothaire lors du partage de Verdun⁷⁸. Mais les »Flores temporum« écrites en Souabe dans les années 1290, très diffusées en Allemagne du sud⁷⁹, rapportent précisément que, depuis la paix conclue entre les fils de Louis le Pieux, l'on distingue les empereurs (*imperatores et reges romanorum*) des *reges francorum* qui ont cessé d'être *teutonici* pour devenir simplement rois de France; c'est-à-dire que le royaume de France est sorti du royaume des rois des Francs allemands, une théorie inverse de la lecture que font, on le verra, les historiens français. Le récit des »Flores« est certes en bonne partie fantaisiste – pour expliquer que les empereurs soient désormais également rois d'Allemagne, l'auteur invente que Louis le Germanique, qui n'avait reçu que le titre de roi de Bavière mais qui possédait tous les territoires allemands, serait mort sans fils et aurait donc institué son frère l'empereur Lothaire comme héritier – mais c'est bien le traité de Verdun (certes non mentionné en tant que tel) qui est présenté comme l'acte fondateur de la séparation entre le royaume de France et l'Empire englobant le royaume allemand⁸⁰.

77 L'auteur de la »Chronique universelle saxonne« présente, certes de manière passablement erronée et confuse, la période qui va de la mort de Louis le Pieux à l'avènement d'Henri l'Oiseleur comme une sorte de parenthèse historique lors de laquelle le titre impérial, qui avait échappé à Louis le Germanique, a été possédé par des fantoches sans véritable légitimité et autorité. Il a fallu attendre l'avènement d'Henri l'Oiseleur pour que l'Empire redevienne une puissance politique digne de ce nom, éd. WEILAND (voir n. 61), p. 154.

78 *Et cum ipsorum vires adeo attenuate essent, ut adversariis resistere non possent, pacem inter se fecerunt regna dividendo, imperio tamen Lothario remanente* (MGH SS 22, p. 462).

79 Cf. Heike Johanna MIERAU, Die lateinischen Papst-Kaiser-Chroniken des Spätmittelalters, dans: Gerhard WOLF, Norbert H. OTT (dir.), Handbuch Chroniken des Mittelalters, Berlin 2016, p. 105–127; également EAD., Kaiser und Kaiserreich in spätmittelalterlichen Universalchroniken: Wissensbestände, Rezeption und Wirkung in Italien, dans: Anne HUIJBERS (dir.), Emperors and Imperial Discourse in Italy, c. 1300–1500, Rome 2022, p. 199–232.

80 ... *Pace inter illos fratres reformata conclusum fuit, ut Lotharius primogenitus ac sui successores haereditario jure appellari deberent Romanorum reges aut imperatores. Carolus vero secundo genitus dici deberet rex Francorum cum suis haeredibus. Sed Lodovicus tertio genitus nec romanorum nec francorum, sed rex Bavarorum vocaretur ... sed ipse fuit primus et ultimus rex Bavariae; mortuus est enim absque liberis... Lodovicus igitur fratrem suum Lotharium haeredem constituit, qui regnum illud, quod ex fraterna sibi successione obvenerat, in plures Principatus, in Ducatus, Marchionatus, Lantgraphiatus divisit, sicut et nostris temporibus adhuc videmus esse* (Flores temporum, éd. Johann Gerhard MEUSCHEN, Hermanni Gyantis OFM Flores temporum seu Chronicon universale, ab orbe condito ad annum Christi 1349, Leyde 1750, p. 85–86). Puis Henri

Le partage du royaume des Francs après la mort de Louis le Pieux, tel que le racontait Réginon de Prüm repris par les historiens allemands⁸¹, n'avait donc été que le moment où un royaume des *Francigenae*/Français s'était séparé, en fait sinon de droit, de l'unité que constituait ou allait bientôt constituer l'empire romain et le royaume des Allemands. Certains auteurs rappelaient également que la Lotharingie avait été intégrée au royaume ou empire romain/allemand⁸².

Pour les historiens français également, l'histoire universelle est longtemps restée l'horizon ultime de toute histoire mais il fallait pouvoir concilier les normes d'une histoire universelle ancrée, à la suite d'Eusèbe-Jérôme, dans la référence au rôle nécessaire et providentiel de l'empire romain comme quatrième et dernier empire universel avec l'affirmation contemporaine de nouveaux royaumes devenus de fait sinon de droit indépendants de cet empire romain. Cette conciliation ne présentait évidemment pas la même évidence que dans une Allemagne devenue le cœur de l'empire romain. Se raccrocher à la conjoncture de l'histoire universelle qui s'observe dans la seconde moitié du XI^e siècle en Allemagne n'avait donc rien de facile et il n'est pas surprenant que l'on puisse constater un certain décalage chronologique par rapport à l'Allemagne.

C'est en fait la chronique de Sigebert de Gembloux et le succès qu'elle a connu qui l'ont rendu possible car c'est elle qui a permis de faire émerger, à l'intérieur de l'histoire universelle, c'est-à-dire de l'empire romain comme quatrième et dernier empire universel, une histoire de France digne de ce nom, avant qu'avec Primat de Saint-Denis, au début des années 1270, une histoire des rois de France devenue aussi une histoire de la France et des Français puisse prendre son autonomie.

(l'Oiseleur) aurait directement succédé comme empereur à Louis l'Aveugle, dernier empereur issu du *genere Karulorum* (*ibid.*, p. 90).

- 81 Encore à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, c'est la version du partage donnée par Réginon que l'on retrouve dans les »Memorabilium omnis aetatis et omnium gentium chronici commentarii« de Johann Vergenhans dit Nauclerus (écrits en 1504–1506, publiés à Tübingen en 1516), l'»epitome rerum germanicarum« de Jakob Wimpheling (1505), ou les »Annales ducum Boiariae« de Johannes Turmair dit Aventin (écrits en 1521, publiés en 1554); il est caractéristique par exemple qu'Aventin qui recopie en les délayant les »Annales Fuldenses« (dont il avait copié un manuscrit trouvé à Niederaltaich) complète largement leur récit quand il en arrive au partage en brodant sur le texte de Réginon de Prüm: *Caetera Galliarum, nempe Galliam Belgicam secundam, cuius urbes sunt Rhemi, Suessionum Augusta, Veromandorum Augusta (nobis Sanctus Quintinus est) atque Galliam Lugdunensem, quae et Celtica, Carolus accepit eaque pars aduc regnum Francorum et Francia occidentalis vocari solet, cuius caput est Lutecia Parisiorum* (Aventin, *Annales*, éd. Matthias LEXER, Aventinus – Band 2 – annales ducum Boiariae, t.1, livre I–IV, p. 552); texte identique dans la »Bayerische Chronik« (écrite en 1531), éd. Matthias LEXER, t. 5, *Bayerische Chronik*, t. II/2 (livre III–VIII), livre IV, ch. 44, p. 299–300.
- 82 Dietrich de Nieheim rapporte par exemple comment Othon I^{er} a ajouté le royaume de Lorraine au royaume allemand: *Eidem Germanie addidit realiter ipsam Lothoringiam, que olim fuit tertia pars regni Francie et in divisione patrimonii paterni trium filiorum dicti Karoli regis uni eorum cessit in partem, qui Lotharius fuit nominatus et inde pars illa Lothoringia nomen accepit* (Dietrich von Nieheim, *Cronica*, éd. Katharina COLBERG, Joachim LEUSCHNER, t. 5,2: *Historisch-politische Schriften des Dietrich von Nieheim*. 2^e partie: *Historie de gestis Romanorum principum*. *Cronica. Gesta Karoli Magni imperatoris*, Stuttgart 1980 [MGH Staatsschriften, 5,2], p. 195).

Dans cette affaire, la reprise du récit de Sigebert sur le traité de Verdun a joué un rôle non négligeable en permettant aux historiens français d'insister sur la légitimité historique du *regnum Francorum*, devenu le royaume de France, à côté de l'Empire dont la légitimité et le rôle providentiel n'étaient pas forcément remis en cause même s'ils faisaient l'objet d'interprétations différentes de celles formulées par Sigebert⁸³.

Pour rapporter le traité de Verdun, Sigebert n'avait fait pour l'essentiel que reprendre la combinaison des »Annales Fuldenses« et de Réginon de Prüm que, peu antérieurement, l'auteur des »Annales Mettenses posteriores« avait réalisée, en y glissant néanmoins quelques importantes interpolations qui lui sont propres :

»Année 843

Les frères n'ayant toujours pas renoncé à la guerre, ils finissent enfin sur le conseil des Grands par traiter de la paix et 40 Grands de chacune des parties sont choisis afin que, se réunissant, ils partagent également le royaume. La paix fut ainsi renvoyée à l'année suivante [...].

Année 844

[...] Le royaume ayant été réparti en trois parties, les frères se rendent à Verdun et concluent la paix, et les serments ayant été donnés et reçus, chacun revient protéger sa partie (*emprunt aux annales de Fulda*) Charles reçut les royaumes de l'ouest allant de l'océan britannique jusqu'à la Meuse (*récit de Réginon*); à cette partie resta désormais et encore à présent le nom de *Francia* (*addition due à Sigebert*). À Louis allèrent les royaumes de l'est, c'est-à-dire toute la Germanie jusqu'au Rhin et quelques cités au-delà du Rhin avec leurs *pagi* adjacents, à cause de l'abondance de vin. Lothaire qui était l'aîné et était appelé empereur tint tous les royaumes d'Italie avec Rome elle-même, et aussi la Provence et la partie médiane du royaume située entre l'Escaut et le Rhin qui, ayant changé de nom, fut désormais appelée Lotharingie (*Réginon et les annales de Metz évoquaient le »royaume de Lothaire«*). Après cette division, Charles règne en France pendant 34, Louis en Germanie pendant 33 années⁸⁴.

83 Cf. sur tout ceci Mireille CHAZAN, *L'empire et l'histoire universelle: de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris 1999.

84 843. 3.

13.

Fratribus nondum a bello desistentibus, consilio optimatum tandem de pace agitur, et de partibus singulorum 40 primores eliguntur, qui in unum convenientes regnum aequaliter dividerent; et ita pax in annum sequentem induciatur. [...]

844. 4.

14.

[...] *Descripto in tres partes regno, fratres ad urbem Galliae Viridunum conveniunt, et inter se pacificantur; et datis et acceptis invicem sacramentis, quisque ad descriptas sibi partes regni tuendas revertuntur. Karolus accepit occidentalia regna a Britannico oceano usque ad Mosam fluvium; in qua parte extunc et modo nomen Franciae remansit. Ludowico orientalia regna cesserunt, omnis scilicet Germania usque ad Rheni fluentia, et aliquae trans Rhenum civitates cum adjacentibus pagis, propter vini copiam. Lotharius, qui maior natu erat et imperator appellabatur, omnia Italiae regna tenuit cum ipsa Roma, nec non et Provinciam, et mediam partem Franciae inter Scaldim et Rhenum, quae mutato nomine ab eo denominatur Lotharingia. Post factam ergo divisionem Karolus regnat in Francia annis 34, Ludowicus frater eius in Germania 33 (MGH SS 6, p. 330).*

Ce récit de Sigebert transformait véritablement le traité de Verdun en événement historique: grâce aux annales de Fulda, c'était bien un traité conclu à Verdun selon les formes qu'un traité devait respecter; grâce à Réginon de Prüm, ses dispositions étaient assez précisément établies; et Sigebert, par une interpolation bien choisie, avait souligné que le nom de *Francia* avait été désormais attaché à la part de Charles le Chauve.

Le but de la chronique de Sigebert était de reprendre le vieux programme de chronique universelle d'Eusèbe de Césarée. Se référant à une doctrine de la *contemporali-tas regnorum* fondée sur Eusèbe, il entendait montrer comment l'empire romain, quatrième et dernier empire universel, était celui que la providence divine avait voulu pour encadrer la marche des hommes vers le salut universel. Mais, sans remettre en cause cette nécessité profonde de l'Empire pour l'achèvement de l'histoire universelle, de nouveaux royaumes pouvaient, conjoncturellement et *a priori* temporairement, apparaître et être tolérés par Dieu. Il en avait été ainsi lorsque s'étaient formés les royaumes barbares du IV^e au VI^e siècle; il en était à nouveau de même lorsque l'empire carolingien s'était disloqué. La bataille de Fontenoy et le partage de Verdun prenaient place dans ce schéma: à Verdun, écrivait Sigebert reprenant Réginon, il y avait eu un partage de l'Empire en trois royaumes, sans que l'empire néanmoins ne disparaisse.

La chronique de Sigebert a donc servi de matrice aux historiens français soucieux d'inscrire l'histoire de la France à l'intérieur de l'histoire universelle car son schéma organisateur, la *contemporali-tas regnorum*, pris à la lettre en tout cas, donnait effectivement sa place au royaume de France au sein de l'histoire universelle. En effet l'*ordo titulorum* dans les manuscrits – une sorte de titre courant – suivait l'*ordo regnorum* et montrait la permanence du *regnum Francorum* depuis des temps immémoriaux. Certes, lorsque Charlemagne était devenu empereur des Romains, il avait fallu adapter l'ordre des titres à l'ordre des royaumes (*Immutato ordine regnorum immutandus est etiam ordo titulorum quia ab hinc sub uno comprehendendum est regnum francorum et regnum romanorum et constantinopolitanorum regnum distinguendum est a regno romanorum*), Sigebert avait donc constitué une colonne unique *Romanorum et Francorum*, à côté de la colonne des Grecs et des Anglais; mais cette réunion ne faisait pas disparaître le *regnum Francorum* et donc, lorsque le traité de Verdun avait été conclu, les colonnes *Romanorum* et *Francorum* étaient redevenues distinctes⁸⁵. Le royaume des Français avait retrouvé sa situation d'avant le couronnement de Charlemagne après avoir été, brièvement, réuni au royaume des Romains, un schéma tout à fait différent de celui de Frutolf évoqué plus haut.

Ce récit du partage de Verdun – et plus généralement l'ensemble de la chronique de Sigebert dont l'*ordinatio* était fondée sur la *contemporali-tas regnorum* – pouvait donc être repris sans problème par les chroniqueurs français⁸⁶. Comme l'a montré Mireille Chazan, la chronique de Sigebert connaît une vaste diffusion en France au cours du XII^e siècle avant de constituer le fondement de nouvelles chroniques universelles écrites en France à partir de la fin du XII^e siècle; elles assurent la transmission du ré-

85 CHAZAN, L'empire et l'histoire universelle (voir n. 83), p. 170.

86 Sa reprise par Robert de Torigni en est une illustration cf. *The Chronography of Robert of Torigni*, éd. et trad. Thomas BISSON, Oxford 2020.

cit de Sigebert sur la guerre des fils de Louis le Pieux, la bataille de Fontenoy et le traité de Verdun. Si le Pseudo-Godel, un Anglais devenu cistercien à Pontigny qui a achevé sa chronique en 1173 n'utilise pas encore le récit de Sigebert pour raconter la guerre des fils de Louis le Pieux dans son »Libellus de recordatione temporum quod grece chronicon dicitur«, le prémontré Robert d'Auxerre, auteur d'une chronique universelle allant de la création du monde jusqu'en 1211⁸⁷, le chanoine Nicolas d'Amiens, sans doute membre du chapitre cathédral, qui écrit une chronique universelle allant jusqu'en 1204⁸⁸, et le cistercien Hélinand de Froidmont auteur au début du XIII^e siècle d'une histoire universelle allant de la création du monde jusqu'à 1204⁸⁹, sont les premiers en France à reprendre le récit de Sigebert. L'Anonyme de Laon, chanoine prémontré à Laon que l'on pense d'origine anglaise, qui écrit sans doute vers 1220 sa chronique universelle, recopie à son tour le récit de Sigebert⁹⁰. Le dominicain Gérard de Frachet qui rédige entre 1245 et 1248 la première version de sa chronique universelle et qui utilise la chronique de Robert d'Auxerre complétée d'emprunts à l'»Historia regum Francorum« d'André de Marchiennes, redonne également ce même récit⁹¹. Et Vincent de Beauvais, qui utilisait à la fois Sigebert de Gembloux, André de Marchiennes et Hélinand de Froidmont, le recopie à son tour dans son très diffusé »Speculum Historiale« du milieu du XIII^e siècle⁹². À la fin du XIII^e siècle, même à Saint-Denis, c'était le récit de Sigebert de Gembloux que l'on reprenait aussi bien dans la chronique universelle latine de Guillaume de Nangis⁹³ que dans une histoire universelle en français rédigée à Saint-Denis au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle⁹⁴. Et c'est aussi ce que fait Jean de Saint-Victor quand il rédige vers 1325 la dernière grande chronique universelle latine écrite en France au Moyen Âge; pour rapporter la guerre des fils de Louis le Pieux, il suit principalement le récit de Sigebert même s'il insère aussi quelques indications tirées d'autres sources telles

87 Auxerre BM 145, fol. 246–247.

88 Nicolas d'Amiens, Vat. Reg. 454, fol. 65v–66r.

89 Hélinand de Froidmont, PL 212, col. 861–862.

90 BNF lat. 5011, fol. 95r–v.

91 Cf. par exemple BNF lat 14618, fol. 209r. Dans la seconde version Gérard de Frachet insère une interpolation prise chez Adémar de Chabannes sur l'intervention décisive lors de la bataille de Fontenoy du duc Garin à la tête des Toulousains et des Provençaux.

92 Speculum historiale, Douai 1624, p. 974.

93 Cf. par exemple BNF lat. 4918, fol. 195r–v. La partie du récit qui raconte les événements intervenus entre la bataille de Fontenoy et le traité de Verdun est empruntée à Ado de Vienne.

94 ... *Quant li roiaumes de France out esté deuisé en trois parties par les barons sus cui li trois frere sestoiert mis si comme vous aveuz oi ci deuant, il assemblerent en la cité de verdun, la confermerent leur pais par les seremenz de chascune partie; apres ce torna chascuns a la partie qui li auint par lordenance des barons. Challes recut as sa partie la terre deuers Occident des la mer de bretagne iusques a la riuiere de muese et cele partie des lors et orendroit fu apelee France, et li demora li nons de France que ele auoit touziourz eu. Loois out la partie du roiaume par deuers occident (sic) cest assavoir toute la terre iermanie iusques a la riuiere du ribin. Aucunes citez oueques leur appartenances out il oueques tout ce out la riuiere. Lothaires qui li ainnez estoit empereurs out touz les roiaumes dythale a sa partie, oueques tout ce out il rome prouence et la moitié de cele partie de France qui est entre leschaut et le ribun qui a cele foiz mua son non et fu apelee lobaraine. Puis donques que chascuns des trois freres out eu sa partie du roiaume leur prit si comme vos aveuz oi. Challes li chauves reigna en France xxxiiii anz et loois son frere reigna en germanie xxxiiii anz.* (BNF fr. 67, fol. 41v et BNF fr. 696, fol. 96v-97r).

que la continuation d'Aimoin de Fleury ou Hugues de Fleury⁹⁵. C'est aussi cette version du partage de Verdun que l'on retrouve dans la chronique universelle française, écrite vers 1330, à laquelle on donne le nom de »Manuel d'histoire de Philippe VI« et qui a largement utilisé le »Speculum historiale« de Vincent de Beauvais⁹⁶.

C'est encore le récit de Sigebert que l'on retrouve, par l'intermédiaire du même Vincent de Beauvais, dans des œuvres écrites vers 1270 loin de Paris par des auteurs aquitains appartenant à l'entourage d'un proche de Louis IX, l'évêque dominicain de Clermont en Auvergne Gui de la Tour du Pin; il s'agit du »Speculum gestorum mundi«⁹⁷ et des »Flores chronicarum«⁹⁸ d'Adam de Clermont ainsi que de l'»Historia figuralis« de Géraud d'Auvergne⁹⁹, qui résument tous les deux également Vincent de Beauvais. Et le grand compilateur dominicain qu'est Bernard Gui, également actif en Aquitaine dans le premier quart du XIV^e siècle, a aussi donné dans ses »Flores chronicarum« un résumé du récit de Sigebert, qu'il devait certainement lui aussi à Vincent de Beauvais¹⁰⁰.

95 ... *illi principes super quos erat arbitrium de partitione regni francorum inter tres fratres totum regnum et imperium in tres partes diserunt inuitantesque tres fratres et eorum consiliarios ut ad viridunum gallie urbem conuenirent; cunctis presentibus ibidem pax confirmata est inter eos datusque et acceptis sacramentis inuicem quilibet partem sibi assignatam accepit et ad propria reuersi sunt, ita quod Lotharius maior natu habuit in parte sua romam et totam ytaliam et provinciam et partem francie inter scaldum et rhenum qui mutato nomine ab eo denominata est Lotharingia usque in presentem diem imperatorque apellatus est. Ludovicus autem habuit Germaniam et Burgundiam rexque fuit; Karolus calvus habuit Franciam scilicet a mari britannico usque ad mosam fluvium in qua parte extunc usque modo francie nomen remansit, scilicet Aquitaniam, Northmanniam, Franciam et Campaniam; imperavitque lotharius adiectis iunior annis precedentibus annis xv, ludovicus regnavit xxxiii, karolus calvus xxxiiii ...* (Jean de Saint-Victor, *Memoriale historiarum*, BNF lat. 15011, fol. 297v–298r).

96 *Or avint que le royaume fu deuisé en iiii parties et sassamblèrent les iiii freres a verdun et firent paix et affirmerent par leurs sermens que chascun prenoit la partie qui li escherroit et ainsy fu ordené que la partie des la mer de bretagne iusques a mose echevy a charle et retint celle partie le nom de France; loys print le royaume dorient cest assavoir toute germanie jusques au rin et aucunes cités oultre le Rin; mais à Lothaire qui est ainsné demoura Romme, ytalie, prouence et celle partie entre France et almaine qui fu appelée loraine du nom lothaire. ...* (BNF fr 2128, fol. 85r–v), qui donne certainement la deuxième version de l'œuvre. La première version donne un simple résumé: *Le xviiiie roy en la droite linié fu charles appelé chauwe lequel apres grant content fu diuision entre li fait et ses freres regnia en France, bourgoigne et acquitaine xxxiiii ans. Loys son frere si regna en alemaigne xxxiiii ans. Et Lothaires si ainsné qui fu appelé empereur regna a Romme et en tous les royaumes ditale et prouence et une partie de France laquelle est appelée de son nom lorraine aussi comme Latarine ou le royaume lotaire* (BNF fr 693, fol. 80r).

97 BNF lat. 4907A, fol. 118v.

98 BNF, lat. 17551, fol. 244v.

99 BNF lat. 4910, fol. 17r.

100 ... *Tandem optimatium consilio de pace agitur descripto que in tres partes regno, karolus in francia, ludovicus in germania, Lotharius vero qui maior natu erat et imperator appellabatur tenuit omnia ytalie regna cum ipsa roma nec non et provinciam et partem francie qui ab ipso denominata est lothoringia* (BNF 4976, fol. 132va–b); Bernard Gui achève une première rédaction de ses »Flores Chronicarum« en 1315 et il continue à la remanier entre 1319 et 1330. Dans l'»Arbor genealogie regum francorum«, il reprend le récit de la bataille de Fontenoy donné par l'»Historia francorum ad annum 1214« (ou un de ses dérivés), dans lequel Charles le Chauve est le vainqueur de la bataille (cf. par exemple BNF lat. 4975, fol. 118v) avant de reprendre le récit du partage de Verdun par Sigebert.

Que les chroniques universelles écrites en France au cours du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle sur le fondement de la chronique de Sigebert aient repris son récit de la bataille de Fontenoy et du partage de Verdun n'a pas de raison d'étonner. Plus significatif est donc sans doute le fait que, lorsque l'histoire nationale française prend son essor en France au XIII^e siècle, ce récit y fait également son entrée. Dès la fin du XII^e siècle, André de Marchiennes, auteur d'une «*Historia succincta de gestis et successione regum Francorum*» rédigée dans les années 1190 le reprend, mais il écrivait au service des comtes de Hainaut¹⁰¹. Son contemporain Rigord était en revanche moine de Saint-Denis et l'on peut plus s'étonner qu'il choisisse également dans sa courte chronique des rois de France écrite avant 1196 de recopier l'ensemble du récit de Sigebert pour la guerre des fils de Louis le Pieux¹⁰²; son texte est repris par Guillaume de Nangis dans sa «*Chronique abrégée des rois de France*» au début du XIV^e siècle¹⁰³. Les histoires des rois de France écrites dans l'entourage de la royauté répugneront toutefois longtemps, on l'a vu plus haut, à abandonner le mythe de Fontenoy comme glorieuse victoire nationale française. Avant même cependant d'y renoncer, elles greffent sur lui le récit du partage de Verdun trouvé dans une source antérieure, Ado de Vienne à Saint-Denis, Sigebert à Saint-Germain des Prés.

La compilation latine issue de Saint-Denis et conservée dans le manuscrit Vat. Reg. Lat. 550 datant sans doute du tout début du XIII^e siècle, greffe ainsi sur le récit de la victoire de Charles le Chauve selon l'«*Abbreviatio regum Francorum*» le bref récit de la conclusion de la paix que donnait la chronique d'Adon de Vienne¹⁰⁴. C'est ce dispositif que reprend le ms. lat. 5925 de la BNF¹⁰⁵, lui-même suivi par Primat¹⁰⁶.

101 André de Marchiennes, *Historia succincta de gestis et successione regum Francorum*, éd. Raphaël DE BEAUCHAMP, Douai 1633, col.725–728.

102 «*Chroniques des rois de France*» de Rigord, *Karolus Calvus et Ludovicus fratres dolentes se a fratre suo Lothario debita regni parte priuari, contra eum insurgunt et in pago autisiodorensi apud uillam fontanedum inter eos pugna conseritur; et tanta cedes utrimque facta est ut nulla etas meminerit tantam stragem hominum fuisse factam in gente (mot caché par un pli) Francorum; victoria tamen Karolo et Ludovico provenit. Tandem apud uirdunum urbem Gallie conueniunt et inter se pacificantur, et datis et acceptis inuicem sacramentis quisque ad descriptas sibi partes regni tuendas reuertuntur. Lotharius qui maior natu erat et imperator vocabatur [manque omnia regna Ytalie] tenuit cum ipsa roma nec non et provinciam et mediam partem [manque francie inter scaldum et rhe]num quae mutato nomine ab eo Lotharingia denominatur, hec treverensem, coloniensem, maguntinum. Ludovico vero orientalia [manque regna cesserunt, omnis scilicet germania usque ad renum et aliquae trans renum ciuitates cum [manque adiacentibus pagis propter] vini copiam. Karolus vero calvus accepit occidentalia regna a [manque britanico oceano usque] ad mosam fluum, in qua parte ex tunc et modo nomen francie [manque remansit; post factam ergo regni] diuisionem. Karolus regnat in francie annis xxxiiii, Ludovicus xxxiii, lotharius in imperio annis x ... (Soissons, BM 129 [120], fol. 137r–v). Le manuscrit est d'une écriture du XIII^e siècle mais, comme ce passage le montre, le copiste s'est montré très négligent.*

103 Cf. par exemple BNF lat 6184, fol. 9v–10r.

104 *Et discurrentibus legatis ad colloquium tres fratres in insula quadam sequane conueniuntur et ibi sub quodam pacto imperium inter se dividere statuunt ... (Vat. Reg. Lat. 550, fol. 182v).*

105 BNF lat. 5925, fol. 175r.

106 ... *Mais avant que il assemblissent derechief à bataille, corurent tant messages d'une part et d'autre que il firent assembler les III freres à parlement en une yslle du Rone. A ce s'acorderent à la parfin, que touz li empires seroit devisez en iii parties et s'entendroit chascuns apaiez de sa partie. Lothaires s'en retorna en la souveraine France qui est li roiaumes d'Austrasie, et Loys à la seue partie, et Kalles retorna en France (Grandes chroniques de France, éd. Jules VIARD, Bd. 4, Paris 1927, p. 164–167).*

Mais à Saint-Germain des Prés, l'«*Historia regum Francorum ad annum 1214*», composée entre 1205 et 1223, greffe une transcription du récit de Sigebert sur sa narration de la bataille de Fontenoy¹⁰⁷. C'est son texte que transcrivent en français l'Anonyme de Béthune, qui écrit avant 1217¹⁰⁸, l'auteur également inconnu que l'on appelle l'Anonyme de Rome-Chantilly, qui écrit l'histoire des rois de France entre 1217 et 1230¹⁰⁹, ainsi que le Ménestrel d'Alphonse de Poitiers¹¹⁰. C'est aussi le choix que fera Robert Gaguin à la fin du XV^e siècle lorsqu'il greffe sur le récit de la glorieuse victoire de Charles à Fontenoy venu de Primat un récit du partage de Verdun inspiré désormais de la version issue de Saint-Germain des Prés, et donc au-delà d'elle de Sigebert, et non plus de la tradition dionysienne qui recopiait Ado de Vienne¹¹¹. Quant à Nicole Gilles, il paraît avoir traduit le récit trouvé dans la chronique universelle de Guillaume de Nangis et c'est donc le récit intégral de Sigebert que l'on retrouve chez lui¹¹².

107 BNF lat 17008, fol. 38r.

108 *Mais por ce ne laisserent pas si frere a guerroier dusque tant que tuit troi li frere se mistrent sor xl haus princes et si devoit chascuns tenir sermement ce que cil xl donroient a chascun et fu ferme pais entrels dusque tant que cil orent devisé ysnelment le regne et lempire en trois parties. Quant il lorent devisé au mieus qu'il porent si fisrent les trois freres et lor conseils venir a verdun et jurer et doner bons ostages quil tenroient fermement lor esgart. A donques fu dones a charlon le chauf le regnes deuers occident des la mer de bretagne dusques a une ewe que on apele mueze et tres donques apela on tote cele partie France. Loos ot le regne deuers orient, toute germanie dusques a lewe del Rin et aucunes cites outre le rin auoec les ville qui mult sont plainteines de vin. Lohiers li ainsnes fu apelés emperere et ot Rome et tote lombardie et prouence et la moiene partie de France qui est entre leschaut et le Rin et cele partie fu donques apelée loherraine et deuant ce estoit ele apelee Toreng. ... (BNF n. acq. 6995, fol. 34v-35r).*

109 *... Et comme ces freres ne fussent pas encores appaisiez ains sefforcoient encores de combattre lun contre lautre se ne fussent les barons de ce royaume qui chercherent la paix et eslurent de chacune partie xl des plus haulx barons qui sassemblissent entreulx et departissent le royaume. Quant ces barons eurent regardé comment le partaige se feroit, ilz firent assembler les freres a verdun qui est une des citez de France et illec firent paix entreulx et se iurerent lun lautre de tenir celle paix puis sen ala chacun en sa partie et charles eut en sa part le pais doccident des la mer de bretagne iusques au fleuve de mueze qui a retenu iusques aujoudui le nom de France, et Loys eut tout le royaume deuers oriant cestassauoir toute allemaigne que lystoire appelle germanie iusques au rin et eut encores une grant partie des citez et de la terre doultre le rin pour labondance du vin. Lothier qui estoit le frere ainsné et qui estoit appelé empereur et qui auoit ia esté couronné a empereur par le pape pasquier ou vivant de son père eut toute la terre qui appartenoit au royaume de lombardie et toute lombardie avec romme la cite et toute prouence et la moictié de France qui est entre le rin et sclade une autre riviere qui court en celle terre, fut appellée lorraine de son nom qui auoit nom devant thorince ... (ms. de Chantilly, fol. 231r-231v).*

110 BNF fr. 4961, fol. 61r-v.

111 *In ea consilium de rebus ad se pertinentibus capiunt. Eunt ultro citroque ad reges legati de concordia praecepta ferentes. Eius concordiae formula haec fuit. Lothario Austrasia omnis atque provincia cum portione terrae quam ab eo postea lothoringiam appellatam esse quidam putant in partem uenit. Ludouico germania in qua baiuarii sunt, carolo regnum franciae ab oceano britanico ad mosam usque relinquit (Robert Gaguin, Compendium, édition de 1497 à Lyon, Lib. V fol. XXVIr).*

112 *Finablement par le conseil des grans seigneurs et nobles du royaulme qui estoient mediateurs de la paix furent esleuz dung costé et dautre des plus grans lesquelz diuiserent le royaulme egallement entre les freres. Et demoura audit Charles le Chauve toute la terre depuis la mer oceane qui est en bretagne iusques au fleuve de Mueze soubz le nom et tiltre de roy de France. Loys eust toute Germanie et allemaigne oultre et iusques au Rin et ledit Lothaire qui estoit laîné eust lempire de Romme et tous les royaulmes de lombardie, prouence et une portion de France qui est entre les fleuves de lescau et le Rin, laquelle portion de royaulme tient de present le nom de Lor-*

Paul Émile de Vérone, au début du XVI^e siècle, reste fidèle à cette version des faits en ce qui concerne le traité de Verdun¹¹³.

Le récit du partage de Verdun donné par Sigebert de Gembloux s'était donc largement imposé chez les historiens français. Ils étaient toutefois sans doute plus fidèles à la lettre de la chronique de Sigebert qu'à son esprit. Car tandis que pour Sigebert, l'empire romain restait, de translation en translation, la colonne vertébrale de l'histoire universelle¹¹⁴, ce qui importait aux historiens français était de montrer que le royaume de France n'était en aucune façon une apparition conjoncturelle destinée à s'effacer devant l'empire romain mais qu'il avait une place privilégiée dans le plan de Dieu; les Francs/Français étaient depuis des temps immémoriaux le fer de lance de l'Église en marche vers l'avènement de la cité de Dieu. Ils avaient relayé dans cette tâche le peuple romain et l'empire romain. Ils avaient à leur tête une succession ininterrompue de rois de France qui allait de Pharamond et Clovis au roi sous lequel ils écrivaient, des rois dont on numérotait soigneusement l'ordre de succession, laquelle succession constituait graphiquement dans les généalogies une ligne verticale que Bernard Gui appelait dans son »*Arbor genealogie regum francorum*« la *linea recta*¹¹⁵. Certes Charlemagne avait rétabli à son profit l'empire romain mais il avait été roi de France et empereur, deux titres tout à fait distincts qui n'avaient été que conjonctuellement réunis.

Ce que les historiens français voulaient donc lire chez Sigebert était que le partage de Verdun n'avait fait que rétablir l'existence autonome du royaume de France après la glorieuse mais finalement courte parenthèse au cours de laquelle royaume de France et empire romain avaient été réunis. Il est significatif à cet égard que, dans l'histoire universelle écrite en français à Saint-Denis à la fin du XIII^e siècle, évoquée plus haut, l'adaptateur du texte latin ait jugé bon de préciser que le nom de France que prend désormais (selon Sigebert) la part de Charles le Chauve est celui qu'elle avait toujours eu: *et cele partie des lors et orendroit fu apelee France et li demora li nons de France* que ele auoit touziourz eu (je souligne)¹¹⁶. Il s'agissait bien de dissiper l'ambiguïté que comportait la chronique de Sigebert qui, d'un côté, affirmait la permanence du *regnum francorum* de l'époque antérieure à Charlemagne à l'époque postérieure à Louis le Pieux mais, d'un autre côté, écrivait que la part attribuée à

*raine a cause dudit Lothaire. Apres ladicte diuision et partage ainsi faitz lesditz freres s'assemble-
rent a verdun et apres ledit Lothaire empereur et roy sen retourna en ytalie et les autres en leurs
terres ...* (Nicole Gilles, Chroniques et annales de France, édition de 1525, fol. 66r-v).

113 Paul Emile DE VÉRONE, *De rebus gestis Francorum libri IX*, Paris 1518, fol. 74r, *Exin in annum inducie factae, delectique utrinque quadrageni proceres, quorum fide prudentiaque, fida aequaque pax componi posset. Conuenit ut Francia Rex Carolus diceretur. Eaque Arari, Rhodano, Scalde, Mosa, Oceano, Pyreneo saltu contineretur. Ludovico Germania Uniaque cederet. Reliquae opes ac imperium penes Lotarium forent. Pipini adolescentis respectu nullus extitit. ...* (même récit dans l'édition complète de 1539, fol. 55v-56r).

114 Sigebert avait noté en le regrettant que la destitution de Charles le Gros avait prolongé cette scission regrettable entre empire romain et royaume des Francs: *Romanum imperium et regnum Francorum misere disperitur* (MGH SS 6, p. 343).

115 Cf. par exemple BNF n. acq. 1171: Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve se trouvent sur la ligne verticale des rois de France tandis que Louis le Germanique et Lothaire sont renvoyés aux marges latérales.

116 BNF fr. 67, fol. 41v, BNF fr. 696, fol. 97r.

Charles le Chauve constituait un nouveau royaume qui avait pris le nom de *Francia*. Rien n'avait changé, soutenait l'adaptateur français.

Les histoires universelles comme les histoires des rois de France et des Français écrites en France au XIII^e siècle avaient donc pu intégrer sans problème le récit du partage de Verdun car il avait l'immense avantage de souligner la permanence dans l'histoire du royaume et des rois des Francs/Français sans que cela oblige à remettre forcément en cause, en tout cas avant Jean de Saint-Victor, le caractère légitime, nécessaire et providentiel de la fonction impériale. Il n'empêche, à force de reprendre le récit hérité de Sigebert qui, en apparence, faisait simplement réapparaître, après la parenthèse carolingienne, la colonne du *regnum Francorum* comme entité politique indépendante de l'Empire, *de facto* plus que *de jure* selon Sigebert, les historiens français ne pouvaient pas totalement ignorer que le partage de Verdun n'avait tout de même pas vraiment rétabli la situation antérieure au couronnement impérial de Charlemagne lorsque le royaume des Francs coexistait avec l'empire romain (grec). Quelque chose d'important s'était produit lors du partage de l'empire de Louis le Pieux à Verdun: un royaume de Germanie ou d'Allemagne était sorti du *regnum Francorum*. Par ailleurs, l'empire romain lui-même, tel qu'il avait été recréé par Charlemagne, n'avait pas disparu mais, après avoir mené une existence autonome à côté du *regnum Francorum*, il avait été réuni avec la *Germania* au profit des souverains allemands.

Par conséquent, le partage de Verdun, aux yeux des chroniqueurs français, n'était certes en aucune façon la naissance de la France, elle existait depuis fort longtemps¹¹⁷; mais c'était tout de même, à tout le moins, la naissance du royaume des Allemands désormais intimement associé à l'Empire. Plus exactement, cela voulait dire que les *reges Francorum*, les rois français, avaient perdu le territoire de l'Allemagne, autrefois sous leur autorité, et le titre d'empereur que leur glorieux ancêtre, Charlemagne, leur avait acquis.

Un indice ténu, certes, mais néanmoins significatif de cette prise de conscience de transformations dont l'importance, derrière l'apparente immobilité du déroulement de l'histoire selon Sigebert, ne pouvait être sous-estimée, est le fait par exemple que l'anonyme de Laon, tout en recopiant fidèlement au début des années 1220 le récit de Sigebert, mettait en exergue le partage de Verdun en en faisant une rubrique avec les trois royaumes *Roma*, *Germania*, *Francia* placés sous le nom des trois fils de Louis¹¹⁸. Une séparation définitive s'était bien créée entre la France, l'Italie et l'Allemagne; elle était ensuite devenue une séparation entre la France et l'Allemagne/Empire. Hugues de Fleury l'avait déjà dit et, dans la mise au propre posthume du manuscrit de la chronique de Jean de Saint-Victor, dans les années 1320, le copiste ou une main contemporaine avaient placé une notation marginale sous le récit du partage de Verdun: *hic fuit prima separatio regni Alemanie et Francie*¹¹⁹. Peu auparavant, la chancellerie de Philippe le Bel avait fait une allusion quelque peu sibylline à la guerre des fils

117 Cf. SCHNEIDMÜLLER, *Ordnung der Anfänge* (voir n. 72), spécialement p. 298.

118 *Descriptio sine diuisio regni inter filios Ludouici*

<i>Lotharius</i>	<i>Ludouicus</i>	<i>Karolus</i>
<i>Roma</i>	<i>Germania</i>	<i>Francia</i>

(en rouge, BNF lat. 5011, fol. 95v).

119 BNF lat. 15011, fol. 298r; sur Jean de Saint-Victor, cf. Isabelle GUYOT-BACHY, *Le »Memoriale*

de Louis le Pieux et à la séparation des royaumes de France et d'Allemagne qui en était résultée, quand elle cherchait à justifier l'annexion de la ville de Lyon¹²⁰.

La France d'après le traité de Verdun était donc toujours la France, mais c'était une France réduite par rapport à ce qu'avait été le *regnum Francorum* jusqu'à Louis le Pieux. Au demeurant, Rigord, dans sa petite chronique des rois de France (écrite avant 1196), après avoir terminé le récit du règne de Childeric par un récit des conquêtes des Francs et notamment de leur victoire sur les *Alemannos*, éprouvait le besoin d'insérer, avant de passer au règne de Clovis déjà annoncé (*clodoueus filius eius in regno francorum succedit*), un chapitre sur la différence entre deux acceptions de *regnum Francorum*, une acception large qui correspond au royaume des Francs couvrant Gaule et Germanie, celui de Clovis, et une acception étroite qui renvoie au territoire situé entre le Rhin, la Meuse et la Loire auquel l'on donne le nom de *Francia*, précisément, notons-le, le terme employé par Sigebert pour désigner la part de Charles le Chauve¹²¹. Et, selon Giraud de Barri, les barons français se demandant pourquoi le jeune Philippe Auguste paraissait tellement absorbé dans de sombres pensées auraient eu comme réponse qu'il se demandait avec une vive anxiété si lui ou un autre roi français (*Francorum rex*) parviendrait un jour à redonner au *Franciae*

historiarum» de Jean de Saint-Victor: un historien et sa communauté au début du XIV^e siècle, Turnhout 2000.

120 *Item invenitur in scripturis et litteris antiquis fidem facientibus, quod olim quidam rex Francie habuit duos filios, quorum unus fuit rex Francie et alter imperator, et quod magna briga fuit inter eos orta super finibus regni et imperii, et ipsi in campis congregatis cum armis paratisque ad occidendum hincinde fuit inter eos per amicos communes concordatum, quod quatuor flumina, Scalculus, Moza, Rodanus et Sagona essent pro finibus de cetero regni et imperii...* (Fritz KERN, *Acta Imperii Angliae et Francia: ab anno 1267 ad annum 1313. Dokumente vornehmlich zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Deutschlands*, Tübingen 1911, n° 274, ici p. 205); cf. Jean-Marie MOEGLIN, *L'Empire et le Royaume – entre indifférence et fascination 1214–1500*, Ville-neuve d'Ascq 2011 (*Histoire franco-allemande*, 2), p. 22.

121 *De Childerico rege* [en rouge]

Childericus Meroveo successit ... Sub isto Childerico, franci treverim super mosellam capiunt, aurelianus urbem devastant, andegavis incendunt, Paulum comitem urbis perimunt, Alemannos sibi subiugant. Childerico Francorum rege mortuo, clodoueus filius eius in regno francorum succedit. Quomodo hoc regnum scilicet Francorum accipiendum sit [en rouge]

Verumtamen diligenter attendendum est quod hoc nomen, videlicet regnum Francorum, quandoque large quandoque stricte accipitur: large quando Franci ubicumque manerent sive in Austriam, sive in Alemanniam, sive in Germaniam superiorem vel inferiorem, vel Galliam Belgicam, vel Narbonensem inhabitantes, regnum Francorum vocabantur, sicuti decem tribus Judeorum in Samariam regnum Israëli vocabantur, et duodecim tribus tempore David et Salomonis simili vocabulo nuncupate sunt. Stricte vero regnum Francorum accipitur quando sola Gallia Belgica regnum Francorum vocatur, que est infra Renum, Mosam et Ligerim coartata, quam Galliam appropriato vocabulo, moderni Franciam vocant. Modo vero, propter insolentiam regum Francorum, nectamen terram istam quam Franciam vocant juribus suis in integrum habere merentur. Excavavit enim illos pestis ambitionis et avaricie et quasi in reprobum sensum traditi, non faciunt ea que conveniunt. His breviter prelibatis ad propositum redeamus (Soissons, BM 129 [120], fol. 134r, passage partiellement édité par Henri-François DELABORDE, *Notice sur les ouvrages et sur la vie de Rigord, moine de Saint-Denis*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 45 [1884], p. 585–614 (ici p. 604), cité d'après Delaborde par SCHNEIDMÜLLER, *Ordnung der Anfänge* [voir n. 72], p. 301 et note 55. Sur cette chronique, cf. en dernier lieu Rigord – *Histoire de Philippe Auguste*, édition, traduction et notes sous la direction de Elisabeth CARPENTIER, Georges PON, Yves CHAUVIN, Paris 2006, p. 63–65.

regnum la grandeur qu'il avait eue sous Charlemagne¹²². Ces témoignages de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle ne renvoient certes pas encore explicitement à la définition géographique de la France issue du traité de Verdun. Mais Primat de Saint-Denis, qui écrivait au début des années 1270 ce qui allait être le socle des »Grandes chroniques de France«, distinguait désormais soigneusement la »vraie« France, le royaume de France de son époque, qui était l'héritière de la Neustrie et aussi de la part de Charles le Chauve après le traité de Verdun, de la »souveraine France«, terme par lequel il traduisait la *superior Francia* d'Adon de Vienne, qui était l'héritière de l'Austrasie, laquelle n'avait jamais été la vraie France¹²³. Et Jean de Saint-Victor après avoir repris la formule de Sigebert sur la *Francia* de Charles le Chauve qui allait de l'océan à la Meuse jugeait bon de préciser qu'elle comprenait donc l'Aquitaine, la Normandie, la *Francia* (c'est-à-dire l'Île de France) et la Champagne¹²⁴.

L'ancienne *Francia* évoquée par Sigebert comme étant la part de Charles le Chauve lors du partage de Verdun était explicitement déclarée dans les chroniques françaises du XV^e siècle le »royaume de France«¹²⁵, c'est-à-dire la »petite« France des quatre rivières, une France dont on devait bien constater, même si l'on faisait semblant de ne pas le voir, qu'elle était une France rabougrie privée de tous les territoires rattachés désormais à l'empire romain »allemand«. Quant au titre d'empereur que Charlemagne roi de France avait acquis, il était définitivement perdu pour les rois de France et l'auteur du manuel de Philippe VI vers 1330 s'emportait contre le fait qu'il n'y ait plus eu de roi de France empereur depuis Charles le Chauve¹²⁶.

122 ... »*Voluebam hoc*«, inquit, »*animo, utrum ullo unquam tempore michi, vel alii Francorum regi, Deus hanc gratiam dare dignetur, quod Francie regnum in statum pristinum eamque celsitudinem et amplitudinem quam tempore Karoli quondam habuerat reformare queat*« (Giraldus Cambrensis, *De principis instructione* III, 25, éd. Robert BARTLETT, Gerald of Wales, *Instruction for a Ruler (De Principis Instructione)*, Oxford 2018, p. 676, cité par SCHNEIDMÜLLER, *Ordnung der Anfänge* (voir n. 72). Giraud le Cambrien rédige son œuvre de 1191 à 1216 ou 1217 et admire Philippe Auguste autant qu'il critique Henri II.

123 Sur l'usage du terme de *souveraine France*, opposé à *France*, par lequel Primat traduit le *in superiori Francia* d'Ado qu'il trouvait dans le BNF lat. 5925, cf. Bernard GUENÉE, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle: Primat et le »Roman des roys«*, Paris 2016. Cf. aussi SCHNEIDMÜLLER, *Nomen Patriae* (voir n. 20).

124 Voir note 95.

125 La phrase de Sigebert *Karolus accepit occidentalia regna a Britannico oceano usque ad Mosam fluvium; in qua parte extunc et modo nomen Franciae remansit* est ainsi explicitée dans une des versions du texte très diffusé connu sous le nom d'»Abrégé à tous nobles«: ... *Charles le chauf ot le royaume de occident, cestassavoir Bretagne jusques au fleuve de Meuse, en laquelle partie des lors et maintenant remaint le nom du royaume de france* (BNF nouv. acq. fr. 7519, fol. 28v). Noël de Fribois ne parle pas clairement ni des guerres des fils de Louis le Pieux ni du traité de Verdun mais il évoque son résultat en précisant que *Charles le Chauve, fils de Loÿs le Débonnaire empereur, tint le royaume de France trente quatre ans et l'Empire trois ans; et divisèrent et départirent l'Empire les quatre fils dudit Loÿs le Débonnaire, c'est assavoir Lothaire, Pépin, Loÿs [fol. 22] et ledit Charles le Chauve. Et out ledit Charles le royaume de France, et Loÿs Germanie, et Lothaire Italie et Romme. Pépin mouru vivant son pere, Loÿs le Débonnaire. Ex historia Francorum* (éd. Kathleen DALY, *Abrégé des croniques de France*, Paris 2006, p. 117).

126 *Ce Charle le chauve ouye la mort de son nepveu filz dudit loitaire son frere sen ala a Romme et fit tant par droit que li Romain li firent emperour. Et comme il ot tenue lempire ii ans il mourut lequel mort lestat des francois decei moult de sa force et noblesse ne oncques puis jusques au jour duy nulz roys des francois ne fu emperieres, cestassauoir iusques a lan noires seigneur mil cccxxxiii*

En Allemagne comme en France par conséquent, c'est la relation du partage du royaume des Francs après la mort de Louis le Pieux remontant à la chronique de Réginon de Prüm qui s'était imposée et était devenue une sorte de vulgate que l'on retrouve dans de multiples chroniques de la fin du Moyen Âge. Mais le sens dont on investissait ce récit n'était pas le même. En France, l'on devait se résigner à admettre du bout des lèvres que certes la France était toujours la France mais qu'après le partage de l'empire franc de Charlemagne, un royaume allemand s'en était émancipé et avait même réussi à capter la dignité d'empereur romain que Charlemagne avait acquise aux rois de France; la *Francia* de Sigebert de Gembloux était clairement assimilée au «royaume de France». En Allemagne, l'on considérait à l'inverse qu'un royaume de France était sorti du royaume/empire des Francs/*Teutonici* mais que l'Empire, que Charlemagne avait apporté aux Allemands, leur était resté ou leur était revenu au plus tard à partir d'Henri l'Oiseleur. Désormais le royaume allemand et l'empire romain se confondaient: »le royaume allemand, qui aujourd'hui s'appelle l'empire romain«, écrivait ainsi Beatus Rhenanus dans ses »*Rerum germanicarum libri tres*« au début du XVI^e siècle¹²⁷.

III. Le traité de Verdun à l'origine de la naissance des grands États de l'Europe moderne

Au seuil de l'époque moderne, l'historiographie française et allemande avait donc mis en place une séquence d'événements historiques qui faisait plus ou moins consensus: à la mort de Louis le Pieux, l'aîné de ses fils, Lothaire avait coûté que coûté voulu maintenir à son profit l'unité de l'empire carolingien mais ses deux frères Charles et Louis s'y étaient opposés et avaient réclamé leur part; ils avaient été victorieux à Fontenoy, ce qui avait entraîné la conclusion d'un traité de paix signifiant la fin définitive de l'empire carolingien et la naissance sur ses décombres des trois royaumes de France, d'Allemagne et accessoirement d'Italie. La guerre des fils de Louis le Pieux, dont les deux moments décisifs étaient la bataille de Fontenoy et le traité de Verdun, était donc devenue un événement essentiel de l'histoire de la France, de l'Allemagne et de l'Europe.

Cette séquence historique, qui n'est nullement remise en question mais au contraire consolidée par le retour du récit de Nithard dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, invitait à soulever les questions de fond concernant le sens de cet événement historique. Les historiens du Moyen Âge avaient hésité à les aborder de front; elles allaient être vraiment traitées par les historiens de l'époque moderne et contemporaine. En même temps qu'ils achèvent de faire passer le traité de Verdun du statut d'événement fantôme, identifiable par ses conséquences plus que par sa réalité, à celui de »traité fameux«, ce sont eux qui vont assigner au »grand narratif« mis en place par leurs prédécesseurs une place centrale au sein de la réflexion sur la naissance des grands États-nations de l'Europe moderne et contemporaine.

que ce fut transcript (BNF fr. 693, fol. 80r). Adémar de Chabannes avait déjà écrit qu'après Charles le Chauve *nec ultra imperium accepit aliquis de regibus Francie*, mais c'était vers 1025.

127 *Rerum germanicarum libri tres*, 1531, par exemple p. 90: *Henricus, secundus Germaniarum rex qui Chonrado Franco successit, Sclavinos, Bohemos tributarios regno Germanico fecit, quod hodie Romanum imperium appellatur.*

Pour les Allemands, l'affaire ne posait guère de difficulté; leur seule inquiétude était que les Français veuillent leur contester la possession de l'empire romain qui faisait la fierté de la nation allemande; les humanistes allemands du début du XVI^e siècle, notamment Jakob Wimpheling et Johannes Aventinus, s'étaient donc violemment dressés contre cette prétention. Pour le reste, le traité de Verdun était considéré comme un partage dans lequel Louis le Germanique avait reçu l'Allemagne et Charles le Chauve la France dont les destinées s'étaient définitivement séparées; un royaume d'Italie, au bénéfice de Lothaire, était également évoqué.

Ceci devient un véritable dogme dans l'historiographie allemande. Je cite simplement, quelques exemples d'histoires écrites dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, parmi des dizaines d'autres possibles; le »Chronologischer Grundriß der allgemeinen Weltgeschichte« d'Anton Friedrich Büsching paru en 1762 rapportait qu'en 4818 [année du monde], 842 [année de l'ère chrétienne] *das große fränkische Reich wird unter Ludwig I. vertheilet. Und Deutschland und Frankreich werden besondere Reiche*¹²⁸; la »Geschichte des Teutschen Reichs« de Christoph Gottlob Heinrich Hartknoch, parue en 1778, déclarait: *So entstanden die besondern Königreiche Italien, Teutschland und Frankreich. Ludewig der Teutsche war also der eigentliche Stifter des teutschen Reichs und erst hier eigentlich nimmt die Geschichte des teutschen Reichs, das nun nicht mehr abhängig war, ihren Anfang*¹²⁹; le »Grundriß der Europäischen Staatengeschichte« de Johann Jacob Glass paru en 1783 le confirmait: *Hier scheidet sich die deutsche und französische Geschichte, da Deutschland ein eigener für sich bestehender Staat wird*¹³⁰, de même que le »Leitfaden der allgemeinen Weltgeschichte« de Karl Hammerdörfer paru en 1786: *Teutschland war endlich ganz von Frankreich und Italien geschiden*¹³¹, tandis que la »Weltgeschichte für Kinder und Kinderlehrer« de Karl-Friedrich Becker, parue en 9 tomes en 1802, faisait chorus: *Das ist die berühmte Theilung von Verdun, wodurch Frankreich und Deutschland auf ewig von einander geschiden worden sind ... Jetzt stehen wir also an dem Scheidewege, wo die deutsche Geschichte sich von der französischen trennt*¹³². L'Alle-

128 »4818 [année du monde], 842 [année de l'ère chrétienne] le grand empire franc est divisé sous Louis I^{er}. Et l'Allemagne et la France deviennent des royaumes particuliers« (Anton Friedrich BÜSCHING, Chronologischer Grundriß der allgemeinen Weltgeschichte. Zum Gebrauch der Gymnasien, Berlin, Leipzig 1762, p. 34).

129 »Ainsi naquirent les royaumes particuliers d'Italie, d'Allemagne et de France. Louis le Germanique fut ainsi le véritable fondateur du royaume allemand et c'est seulement à ce moment que l'histoire du royaume allemand, qui désormais n'était plus dépendant, prend son commencement« (Christoph Gottlob Heinrich HARTKNOCH, Geschichte des Teutschen Reichs, Riga, Leipzig 1778, p. 94).

130 »Ici se séparent l'histoire allemande et l'histoire française, étant donné que l'Allemagne devient un État propre existant pour lui-même« (Johann Jacob GLASS, Grundriß der Europäischen Staatengeschichte, nebst einer Anleitung zu der Hessischen Geschichte, Kassel 1783, p. 9).

131 »L'Allemagne fut enfin séparée de la France et de l'Italie« (Karl HAMMERDÖRFER, Leitfaden der allgemeinen Weltgeschichte oder die vornehmsten Weltbegebenheiten nach der Zeitfolge geordnet und zum Gebrauch für Lehrer und Lernende eingerichtet, Leipzig 1786, p. 78).

132 »C'est le célèbre partage de Verdun, par lequel France et Allemagne furent éternellement séparées l'une de l'autre ... Nous sommes à présent sur la ligne de partage où l'histoire allemande se sépare de l'histoire française (Karl-Friedrich BECKER, Weltgeschichte für Kinder und Kinderlehrer, 9 tomes, Berlin 1802, t. 3, p. 382).

magne comme ensemble politique indépendant était née au moment du traité de Verdun.

Pour les Français en revanche, les termes du problème étaient nettement plus compliqués. Au seuil de l'époque moderne, il était acquis que les Francs étaient leurs ancêtres directs et que ces Francs descendaient eux-mêmes des Troyens qui s'étaient établis à l'ouest du Rhin au terme d'une longue pérégrination. Ils avaient reçu leur nom de »Francs/Français« de l'empereur romain Valentinien en récompense de la victoire qu'ils avaient remportée contre les »Allemands«, comme l'écrivait l'auteur du »Songe du Vergier« en confondant un peu vite les Alains de sa source et les Allemands de son époque (*car l'en lit in Cronica Eusibii que, pour la victoire que ilz eurent contre lez Alemans ...*)¹³³. Ils avaient créé le royaume de France et avaient conquis la Germanie intégrée dans l'Empire de Charlemagne. Plus tard, au moment du traité de Verdun, il y avait bien eu une dissociation de l'ensemble franc mais le royaume de l'ouest, la France, était celui qui avait conservé le véritable héritage des Francs. Les Français n'avaient donc aucun doute quant au fait qu'ils étaient les dépositaires du glorieux héritage franc/français de Clovis et de Charlemagne. Il reste qu'ils avaient tout de même perdu l'Allemagne et, en tout cas après Charles le Chauve, l'Empire.

Fallait-il s'en attrister ou simplement, comme en Allemagne, prendre acte du fait qu'à Verdun en 843, les royaumes de France et d'Allemagne s'étaient séparés et géographiquement définis? La France était bien l'héritière du *regnum Francorum* mais c'était tout de même un nouveau royaume. C'est, d'une certaine manière, la réaction des historiens français du XVI^e siècle.

Ainsi Jean Bouchet écrit-il dans ses »Annales d'Aquitaine«, dont la première édition paraît en 1524: *Deux ans après ladite bataille de Fontenay de lemsserroy, et l'an de nostre salut huit cens xliiii selon la cronique de Sigibert, les trois frères Lhotaire, Loys et Charles feirent ung traicté de paix à Verdun en Vermendoys sans les deux enfans de Pépin roy d'acquitaine par succession; et partirent les Gaules et les terres de l'Empire en trois parties; audit Charles demoura tout les pais depuis la mer Britanique et les mons pirénéens iusques a la rivière de Meuse qui est toute la terre quon appelle de présent le royaume de France ...*¹³⁴. Il suit effectivement de près Sigebert de Gembloux mais d'une part, il parle, le premier à ma connaissance, du *traité de paix à Verdun*, qu'il place il est vrai en Vermandois, d'autre part, à la suite des auteurs du XV^e siècle, il précise les frontières du territoire donné à Charles en y ajoutant au sud les Pyrénées et la phrase de Sigebert *in qua parte extunc et modo nomen Franciae remansit* est traduite en *qu'on appelle de présent le royaume de France*.

La brève chronique des rois de France de l'évêque Jean du Tillet, publiée pour la première fois en latin en 1539, et qui a connu de multiples éditions latines puis françaises, enfonce le clou en portant à l'année du Christ 844 et du monde 4805 (dans sa version française): *Charles cest le premier des roys de France, a qui separément est escheu et aduenu le royaume, lequel est maintenant véritablement appelle le royaume*

133 Songe du Vergier, éd. Marion SCHNERB, t. 1, Paris 1982, p. 146, cf. aussi MOEGLIN, L'Empire et le Royaume (voir n. 120), p. 301.

134 Jean BOUCHET, Annales d'Acquitaine, faitz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et des pays de Naples et de Milan, Poitiers 1524, fol. 46v.

de France. Car Charlemaigne et autres ses predecesseurs sentoient quelque chose de la Germanie. Ces troys freres s'assemblent à Verdun, où ils declarerent auoir pour agreable le partage d'entre eulx ains fait¹³⁵.

Gilles Corrozet (1510–1568), dans son très diffusé »Trésor des histoires de France« rédigé en 1563 mais seulement imprimé en 1583 par son fils, commence par définir ce que recouvre la France: *Austrasie est la portion que les historiographes appellent France orientale, depuis la riuiere de Meuse, iusques au fleuue du Rhin. La France occidentale s'estend depuis la mer Britannique, iusques à la riuiere de Meuse en retournant aux monts pirénées*; puis il évoque le partage de Verdun en reprenant du Tillet: *Après le trespas de Loys le Debonnaire, ses trois enfans (une forte bataille auparauant donnée) s'accorderent et ses partagèrent ainsi. Charles le Chauue, eut la France occidentale, (de l'estendue qu'elle est escrite cy dessus) souz le nom et titre de Roy de France, et est le premier des Rois à qui séparément est escheu, ce que véritablement est appelé le Royaume de France. Loys eut Austrasie (descrite cy dessus) dite la France orientale, ou Germanie, tant dela, que deça le Rhin ...*¹³⁶.

Bernard de Girard, seigneur du Haillan écrivait quant à lui dans son traité »De l'état et du succès des affaires de France« paru en 1570: *il [Louis le Pieux] mourut l'an vingt septiesme de son regne, laissant pour successeur Charles son fils puisné surnommé le Chauue à la France, et Loys laisné à la Germanie*¹³⁷, tandis que François de Belleforest déclarait dans son »Histoire de France« de 1579 que Charles le Chauue avait obtenu *en somme tout le Royaume de France, comme ores il se comporte (sauf la Provence et la Bourgoigne qui estoient à Lothaire, comprenant tout le païs occidental, que les anciens François appelloient Neustrie, lequel estoit compris et enclos entre les rivières de Saône, le Rhosne, l'Escault, la Meuse, l'Océan du costé d'Angleterre, et les monts Pyrénées*¹³⁸; et dans un passage antérieur, il avait déjà indiqué que Louis le Pieux avait voulu attribuer à son fils Charles *le Royaume Neustrie ... , lequel estoit (ainsi que souvent j'ay declairé) celui proprement qui appartenoit aux vrais Roys de France ...*¹³⁹; il se donnait également beaucoup de mal pour rappeler que les Français de Gaule étaient depuis tout temps exempts de la domination de l'Empire¹⁴⁰. Et Ni-

135 Cité d'après Jean DU TILLET, *Chronique des roys de France, puis Pharamond ...*, Paris, Galliot du Pré, 1550, fol. 28r. Dans l'édition latine qui accompagne en 1539 la première édition complète de l'histoire de Paul Émile, on lit: *Carolus Calvus, primus Franci sanguinis, cui separatim contigit, quod vere Franciae regnum nunc dicitur. Nam Carolus Magnus, et alii, qui aetate praecesserant, Germanicum quiddam referebant. Hi tres fratres in colloquium Viriduni venerunt et quam diximus haereditariam divisionem ratam habuerunt.*

136 Édition de 1583, fol. 48v–49r.

137 Fol. 30v.

138 François DE BELLEFOREST, *Grandes Annales et histoire générale de France*, t. 1, Paris 1579, fol. 251v.

139 Ibid., fol. 244v

140 Ibid., fol. 249r: [les ambassadeurs de Charles le Chauue rejettent les propositions de Lothaire] *Que Louys Debonnaire ayant associé Lothaire à l'Empire, luy auoit aussi mis en main les terres propres de l'Empire qui est Rome, & ce qu'il possédoit en Italie: que de passer outre il ne pouuoit, & ne deuoit puisque le surplus de ses Seigneuries ne dependoyct aucunement de l'Empire, ains les auoyent les Roys de France vaillamment deliurees de la subieccion des Empereurs, auant que jamais l'Empire tombast es mains de Charlemaigne. [...] Estant le nom François asiez illustre de soy sans le penser annoblir avec celui de l'Empire. Et par ainsi Louys faisant Lothaire Empereur, ne pretendoit (comme ne le pouuant faire) comprendre la Gaule en celle donation, ce qui a esté asiez*

colas Vignier évoquait dans son «Sommaire de l'histoire de France» également paru en 1579 la part de Charles le Chauve comme étant *ce qu'on nomme aujourd'huy vraiment le royaume de France*¹⁴¹. Les Sainte-Marthe enfonçaient le clou en écrivant en 1619 que Charles avait obtenu comme lot *la partie occidentale de ses [Louis le Pieux] grands Estats, qui est la France de maintenant*¹⁴².

Les royaumes »modernes« de France et d'Allemagne étaient donc sinon nés, du moins avaient été restaurés dans leur intégrité au partage de Verdun. Ces auteurs toutefois écrivaient alors que la France peinait à résister à la puissance de la maison impériale d'Autriche avant de s'enfoncer dans les guerres de religion. Mais à la fin du XVI^e siècle, le royaume de France redevient conquérant et ce constat d'une (re)naissance du royaume de France à Verdun en 843 et de sa séparation de l'Empire interroge de plus en plus les historiens français. Les rois de la »vraie« France pouvaient-ils renoncer si facilement à ce qu'avait été l'ancien *empire françois* de Charlemagne au profit du »petit« royaume de France moderne?

Déjà Jean Du Tillet, frère du Jean du Tillet évêque de Meaux cité plus haut, offrant en 1566 au roi de France Charles IX un »Recueil des rois de France«, rehaussé de 30 miniatures de pleine page donnant les portraits de ces rois accompagnés d'une courte biographie, commentait le partage de Verdun: *Par celuy dudit Charles fut la France accourcie*¹⁴³, et Du Haillan, dans le traité cité plus haut, poursuivait son récit du règne de Charles le Chauve en notant qu'il avait eu *enuie de le [son royaume] remettre en la grandeur, & de ioindre & attacher au corps de la France, les membres des pays qui en auoient esté coupeez par les partages des enfans de Pépin & de Charles le Grand. Ce qu'il fit, et y attacha une partie de la Lorraine et de la Bourgogne. Dont il y eut une grande querelle ...*¹⁴⁴, et Belleforest rapportant les débuts de la dispute entre les trois frères après la mort de Louis le Pieux indiquait: *C'est icy que commença le dinorse lequel abaissa depuis les forces de l'une & l'autre nation, & causa la ruynie de l'Empire François ...*¹⁴⁵, et les Sainte-Marthe en 1619 parlaient aussi, en paraphrasant la chronique de Du Tillet, d'une France *accourcie* lors du partage de Verdun¹⁴⁶.

Le concept d'*empire françois* fait ainsi irruption dans l'historiographie des »artisans de la gloire« de la première moitié du XVII^e siècle; il renvoie à l'ensemble des territoires qui ont été soumis aux rois de France, mérovingiens puis carolingiens, et

evident par les partages faits depuis, lesquels ont separé d'effet les Gaules, & la Germanie du corps de l'Empire.

141 Nicolas VIGNIER, *Sommaire de l'histoire des François*, Paris 1579, p. 139: *Les conditions de l'appointement fait le 16. iour de Mars à Verdun, entre les frères furent telles que Charles surnommé le Chauue retint pour sa part ce qui estoit de la France Occidentale (dicte Neustrie) bornée de la Saône, de l'Escault, de la mer Oceane, des monts Pyrenees, de la Meuse qui est ce qu'on nomme aujourd'huy vraiment le royaume de France.*

142 Scevole et Louis de SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique de la maison de France, avec les illustres familles qui en sont descendues*, t. 1, Paris 1619, p. 401.

143 BNF, fr. 2848, fol. 42v; l'œuvre a été republié à une dizaine de reprises entre 1580 et 1618.

144 Du HAILLAN, *De l'état et du succès*, fol. 31r

145 BELLEFOREST, *Grandes Annales* (voir n. 138), fol. 248v.

146 SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique* (voir n. 142), t. 1, p. 301: *Charles eut la France Occidentale, non pas entière, mais racourcie à sçavoir depuis la Bretagne Armorique iusques aux riuières de Meuse et de l'Escaud, et iusques au Rhosne & à la Saône, encore iusques aux Pyrénées, aux Alpes et à la Mer, qui est peu près la France d'aujourd'huy, comme il a esté dit ...*

donc aux Français; il ne faut donc pas le confondre avec ce que Vignier par exemple, après d'autres, appelle *le vray & propre Roiaume des François* qui correspond à la France occidentale, attribuée à Charles le Chauve. C'est la distinction et le rapport entre ces deux entités politiques qui retient de plus en plus l'intérêt des historiens français.

Certains d'entre eux auraient presque été jusqu'à voir se réaliser à Verdun la naissance de *notre France* comme disait Étienne Pasquier¹⁴⁷. Mais, en réalité, c'est une erreur de perspective car la «vraie» France, la France occidentale ou Neustrie, existait déjà, et elle a continué à exister en formant la part attribuée à Charles le Chauve. Le traité, comme disait Bouchet, ou l'*appointement* de Verdun selon Vignier, n'est pas pour autant un événement anodin; certes, il n'a rien changé à l'existence de la vraie France, mais il a mis fin à l'*empire françois* car l'Allemagne en est sortie grâce à ce traité. Charlemagne était français et son empire était un empire français. Mais avec Louis le Débonnaire, écrivait Vignier, commença *la diminution & décroissement de l'honneur, réputation & grandeur du nom & de l'Empire des François*¹⁴⁸; Claude Fauchet concluait en 1604 son développement sur le traité de Verdun: *Ce partage des freres Roys de France avec égale puissance, non seulement affoiblist l'Empire François, mais encores diuisa leurs hommes, vassaux & fubiects*¹⁴⁹, et les frères Sainte-Marthe condamnaient en 1619 les partages réalisés par Louis le Pieux comme ayant été *vne des premières causes de la décadence de l'Empire François*¹⁵⁰.

Dans leur déploration de la ruine de l'*empire françois* qu'avait signifié le traité de Verdun, des auteurs tels que Vignier et Fauchet pointaient encore principalement le fait que désormais le royaume de France et les autres royaumes issus du partage avaient été des proies faciles pour les envahisseurs étrangers – ils se situaient dans une tradition qui remontait à Réginon de Prüm – et le fait que le partage avait inauguré un processus de désintégration de l'État qui n'était pas près de s'arrêter. Leurs successeurs reprennent cette idée de la ruine de l'empire français mais ils insistent désormais avant tout sur la diminution et le dommage pour le prestige et l'autorité du roi de France et des Français qui en étaient résultés.

Jacques de Charron introduit en 1621 un ton nouveau; après avoir présenté la part de Charles le Chauve lors du partage de Verdun, il poursuit en s'indignant que tant de terres allemandes aient été ainsi soustraites à l'autorité ancienne et légitime des rois de France¹⁵¹ *qui releuoient encores anciennement de leur Couronne François, auant l'es-*

147 ... *Et à Charles aduint la Neustrie & autres pays circonvoisins, prenant pour ceste cause qualité de Roy de France. Car comme j'ay dict, nostre France Occidentale estoit lors appelée Westrie, & depuis Neustrie, à la différence de la France Orientale que l'on appella du commencement Ostrie & par succession de temps Austrasie. Et à vray dire, c'est en luy auquel commença le plant de la France, tel que l'on a depuis veu continuer en la lignée de Hugues Capet* (Étienne PASQUIER, *Les recherches de la France*, Paris 1596, L. I, ch. 12, fol. 23v).

148 Sommaire de l'histoire des François (voir n. 141), p. 415. Vignier avait longuement démontré la qualité de Français de Charlemagne.

149 Cf. Claude FAUCHET, *Déclin de la maison de Charlemagne*, Paris 1602, fol. 36.

150 SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique* (voir n. 142), t. 1, p. 253.

151 Jacques DE CHARRON, *Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois ou François ...*, Paris 1621, p. 807: *Dont s'ensuiuit que non seulement tout ce que les Roys de France auoient dés longtemps auparauant possédé en Bauiere, Saxe, Frize, Franconie, Soaue, Austriche, & autres prouinces d'Alemagne, commença (tout ainsi que l'Italie) par partage entre leurs enfans,*

*tablissement de l'Empire d'Alemagne*¹⁵²; en tout état de cause, *apres le trespas des derniers masles descendus de Lothaire et Louys enfans du dit Louys le Débonnaire, toutes les prouinces du Royaume de France qui leur auaient appartenu (ou du moins la Souuerainete d'icelles) deuoient selon ladite Loy du pays, qui auoit esté approuuee & toujours inuiolablement gardée par tous les François, retourner à nos Roys, lesquels estoient leurs plus proches heritiers en ligne masculine*¹⁵³. Et s'agissant du rapport qui doit exister dans le présent entre le royaume de France et l'Empire, il rappelle encore que *Charlemagne qui auoit conquis l'Empire sur les Infidèles & ennemis de l'Eglise, puis receu encores apres le tiltre d'Empereur du consentement de tout le peuple Romain, n'adiousta pas le Royaume de France audit Empire; ains tout au contraire adiousta l'Empire au Royaume de France, par forme de dignité seulement*¹⁵⁴.

Et Scipion Duplex était sur la même ligne dans son «Histoire générale de France» parue également en 1621 lorsqu'il évoquait avec nostalgie *l'espace de cent & vingt ans: durant lequel temps le royaume & l'empire des François fut tres florissant & tres-auguste sous l'heureux gouuernement de Charles Martel, Pepin le Bref, Charles le Grand & Louis le Debonnaire. [...] Mais leurs successeurs degenerans de la vertu & de la pieté de ces quatre excellens princes, ils ne nous feront voir desormais pendant leur minorité ou foiblesse que des querelles, dissensions, guerres ciuiles, vsurpations tyranniques avec toute sorte de desordres qui seront cause de la traduction de l'empire en Alemagne: & mesmes auroient dez lors destruit le royaume des François si la diuine prouidence n'auoit aneanti la race de tels monarques pour conseruer la monarchie*¹⁵⁵. Et Mézeray glosait comme à son habitude le texte de Duplex dans le tome I de son «Histoire de France» paru en 1643 pour déplorer le démembrement de l'ancien empire français, une perte qui s'est avérée jusqu'à présent sans retour possible sauf, écrivait Mézeray, *si Louys le Iuste [Louis XIII], qui a estouffé le reste de ses diuisions, ne luy sait encore vne fois par la sagesse de ses Conseils, & par la force de ses Armes, reuoir le siecle de Charlemagne*¹⁵⁶, et concluant sa description du partage de Verdun, il s'exclamait: *Voila donc cette grande Machine en pièces, non encore rassemblées iusques à maintenant*¹⁵⁷. Cette exaltation de *l'Empire françois* est également manifestée par la publication à Orléans en 1651 par Laurent Turquoys d'un ouvrage précisément intitulé «L'empire françois ou l'histoire des conquestes des royaumes et provinces dont il est composé. Leurs démembrements et leur réunion à la couronne». Il ne manquait pas de consacrer tout un chapitre au *démembrement de l'empire françois par les partages d'entre les enfans de Louys le Débonnaire*¹⁵⁸; il exposait aussi lon-

& non par guerre ny reuolte, à estre separe de leur Souueraineté & obeissance ... Le même Charon critiquait la folle opinion selon laquelle *les François estoient issus des Allemands* (cf. Myriam YARDENI, Enquête sur l'identité de la «nation France», de la Renaissance aux lumières, Paris 2004, p. 86).

152 Ibid., p. 811.

153 Ibid., p. 815.

154 Ibid., p. 820.

155 Scipion DUPLEX, Histoire générale de France, t. 1, Paris 1621, p. 558.

156 François Eudes dit DE MÉZERAY, Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le Juste, t. 1, Paris 1643, p. 251.

157 Ibid., p. 259

158 Laurent TURQUOYS, L'empire françois ou l'Histoire des conquestes des royaumes et provinces dont il est composé, Paris 1651, p. 109.

guement, pour la déplorer, la perte de la Lorraine lorsque *l'empereur Henry prenant son temps à propos, ravit à la France ce beau fleuron de Couronne l'an 925*¹⁵⁹. Et Claude Le Ragois, dans son »Manuel d'histoire de France« paru en 1687 et qui connaîtra d'innombrables éditions (remaniées) jusqu'au XIX^e siècle, affirmait clairement que l'Empire appartenait aux Français:

D. L'Empire appartenoit-il de droit aux François?

R. Ouy.

D. Pourquoi?

*R. Pour deux raisons; l'une qu'il a esté fondé par un Prince François; l'autre que l'Empire n'étoit composé que de la Monarchie Française*¹⁶⁰.

Bien sûr, tous ces auteurs savaient que la séparation de la France et de l'Allemagne était irréversible, mais l'invocation de *l'Empire français* leur permettait de justifier historiquement les extensions territoriales vers l'est que la France de Louis XIII et de Louis XIV était en train de mener à bien, c'est-à-dire la construction d'un royaume de France s'étendant à l'est jusqu'au Rhin et au Jura; c'est précisément ce que cherche à faire, de manière quelque peu pesante et appliquée, l'ouvrage de Laurent Turquoys.

Par la suite, chez les historiens du XVIII^e siècle, dans le contexte d'une France notablement agrandie mais bien moins conquérante qu'au XVII^e siècle, la nostalgie de *l'Empire français* tend à s'effacer¹⁶¹. Voltaire illustre cette évolution en titrant un de ses chapitres de l'»Essai sur les mœurs«: *L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français*¹⁶². Mais parallèlement, l'on note aussi que les historiens rapportent parfois le partage de Verdun sans préciser que la part reçue par Charles le Chauve est la France actuelle, en omettant ainsi la phrase canonique remontant à Sigebert de Gembloux et qui avait connu du Moyen Âge à l'époque moderne un si grand succès¹⁶³. De fait, il n'y avait plus adéquation entre ces deux France, celle de Verdun et celle de Louis XV.

159 Ibid., p. 132.

160 Claude LE RAGOIS, *Instruction sur l'histoire de France et romaine, par questions et réponses*, Paris 1687, p. 28–29.

161 Cf. toutefois Pons-Augustin ALLETZ, *Tableau de l'histoire de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la fin du Règne de Louis XIV, inclusivement*, Paris 1766, 2 vol. in-12., première partie, p. 68: *Les partages, qu'assigna Louis le Débonnaire à ses enfans, causerent presque la ruine de l'Empire François, dont la grandeur embrassait presque toute l'Europe sous Charlemagne ...*

162 VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Paris 1756, cité d'après le t. 1 de l'édition de 1826, p. 467.

163 Cf. par exemple les développements sur le partage de Verdun du président Hénault dans la première édition de son très diffusé manuel ([HÉNAULT] Boudot Pierre-Jean, *Nouvel Abrégé d'histoire de France*, Paris 1744, p. 52: ... *Les trois frères font enfin la paix: Charles le Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appelle le Germanique, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut avec le titre d'Empereur, l'Italie, et (en termes exprès) la ville de Rome, encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnais, & les autres contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse & l'Escaut*. La phrase de Sigebert réapparaît dans le manuel de Pierre-Marie GAULT DE SAINT-GERMAIN, *Abrégé élémentaire de l'histoire de France depuis le temps héroïques jusqu'à nous*, t. 1, Paris 1821, p. 151–152, mais pour désigner cette fois le royaume constitué par Charles le Chauve après son acquisition du royaume de Lo-

IV. Le traité de Verdun et la naissance des nations française et allemande

Chemin faisant, le traité de Verdun était donc devenu, enfin, un événement historique majeur. Alors que dès le IX^e siècle, l'on parlait de la »fameuse« bataille de Fontenoy, Voltaire est sinon le premier du moins un des premiers à parler en 1756 dans son »Essai sur les mœurs« de *la fameuse paix de Verdun*; tout en y voyant l'origine de *la haine entre les Français et les Allemands*, il évoquait *Charles-le Chauve, premier roi de la seule France, et Louis-le-Germanique, premier roi de la seule Allemagne*¹⁶⁴.

L'importance du traité de Verdun était d'avoir créé des entités politiques, des royaumes, des pays dont chacun s'accordait à dire qu'ils avaient été le fondement de la géographie politique contemporaine et tout particulièrement de la division entre la France et l'Allemagne, ce qui n'empêchait pas parfois certains auteurs, Louis-Sébastien Mercier par exemple, d'exprimer un certain regret de la perte de l'Empire pour les rois de France et la France¹⁶⁵.

Mais arrive la Révolution française qui met en avant la prise de conscience par un peuple qu'il forme une nation et la volonté d'assurer l'indépendance et la grandeur de cette nation. Les historiens entreprennent de relire l'histoire de France à la lumière de ce nouveau paradigme pour mettre en valeur les événements qui préfigurent déjà cette émergence de la nation consciente d'elle-même et maîtresse de son destin.

Le désormais »fameux traité de Verdun« va alors être investi d'un sens nouveau, d'abord en France puis en Allemagne. En France, c'est Augustin Thierry qui formule le premier une théorie cohérente du traité de Verdun comme événement fondateur d'une nation. La treizième des »Lettres sur l'histoire de France«, dans l'édition princeps de 1827, a comme titre »Sur le démembrement de l'empire de Karl-le-Grand«; en claire rupture avec la nostalgie de *l'Empire françois* qui inspirait l'historiographie de l'époque moderne, Augustin Thierry compare l'empire franc de Charlemagne à l'empire napoléonien; comme ce dernier, il était une construction artificielle incapable de résister à l'affirmation des nationalités; sa chute était non seulement inévitable mais souhaitable. La dislocation de l'empire de Louis le Pieux n'avait été rien d'autre que »la restauration de l'ordre et de l'indépendance naturelle des peuples«. Augustin Thierry met donc en valeur la césure décisive que représente le traité de Verdun même s'il n'évoque pas le lieu Verdun (mais il parle de traité); »Cette révolution dont les historiens modernes ne parlent qu'avec le ton du regret, causa une grande joie parmi les peuples«, commente-t-il. Parallèlement, le partage de l'empire de Louis le Pieux avait permis à la nationalité allemande d'obtenir son propre royaume; elle avait défendu et promu »sa cause nationale«. Quant à l'ensemble donné à Lothaire, il n'était qu' »une division entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer, tandis que les deux autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des

thaire: Aussitôt après sa mort, les évêques et les barons envoyèrent une députation à Charles-le-Chauve, qui étoit à Attigny, pour l'inviter à prendre possession de ce royaume; de sorte que Charles est le premier qui ait été véritablement roi de ce qu'on appelle encore aujourd'hui la France (je souligne).

164 VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs* (voir n. 162), p. 468–469.

165 MERCIER, *Portraits des rois de France*, t. 1, Neuchâtel 1783, p. 294–295: *Quand on songe à ce superbe empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, l'on voit avec douleur, qu'il cessa d'être héréditaire, & qu'il devint électif en passant aux Allemands ...*

existences nationales, devaient se prononcer de plus en plus« et il s'était désintégré rapidement. C'est ainsi que le traité de partage à Verdun marquait le début de »l'époque où, à parler rigoureusement, commence la nation française«.

En Allemagne, la position symétrique de celle d'Augustin Thierry va trouver des porte-paroles influents en la personne de deux grandes figures de l'historiographie allemande au XIX^e siècle, Johann Gustav Droysen et Georg Waitz, dans les discours qu'ils prononcent le 10 août 1843 à l'université de Kiel à l'occasion du millième anniversaire du traité de Verdun. Mais tandis que Droysen¹⁶⁶ se contente d'évoquer en passant la »victoire du principe national« et »l'évolution nationale de l'État allemand«, dont le début remonte au traité de Verdun, pour enchaîner très vite sur une péroraison enflammée consacrée au sens de l'histoire allemande pendant le premier millénaire de son histoire, Waitz se fixe pour but de reconstituer en historien la formation de l'Allemagne comme pays depuis les Germains décrits par Tacite¹⁶⁷. L'intégration réussie par Charlemagne des Saxons dans l'empire franc est une étape importante car elle permit la »réunion des Saxons avec les autres Stämme allemands, conféra à l'élément germanique une telle force qu'il put se dresser contre l'élément roman et, séparé des parties gallo-franques et italo-lombardes de l'Empire, s'élever à un développement particulier«¹⁶⁸; et il se réfère explicitement à Augustin Thierry, en rejetant les critiques de Guizot, pour voir dans la dissolution de l'empire carolingien l'expression de la réaction nécessaire des nationalités contre Charlemagne qui aurait voulu les fondre ensemble; un processus au cours duquel les nationalités se sont d'ailleurs quelque peu restructurées; »C'est ici que se situe le vrai point de départ de l'histoire des plus importants États européens. Le Reich allemand également a connu alors son commencement«¹⁶⁹. Lothaire qui luttait pour le maintien de l'unité de l'Empire ne pouvait qu'avoir le dessous: »Charles et Louis ne luttaient pas simplement pour l'indépendance de leurs seigneuries; mais aussi pour celle des deux peuples à la tête desquels ils se trouvaient¹⁷⁰.« L'épisode du serment de Strasbourg était l'expression de deux nationalités se séparant l'une de l'autre: »La séparation des peuples s'était déjà réalisée; il n'y manquait plus que la ratification par un acte officiel et les nouveaux États étaient fondés. C'est ainsi que fut conclu le traité de Verdun¹⁷¹.« Et Waitz de conclure: »Voici donc l'importance du traité de Verdun pour le peuple allemand [...].

166 Johann-Gustav DROYSEN, Rede zur tausendjährigen Gedächtnißfeier des Vertrages zu Verdun ... am 10. August 1843, Kiel 1843.

167 Kieler Universitäts-Programm als Einladung zur 1000jährigen Gedächtniss-feier der Gründung des deutschen Reichs am 10. August 1843, Kiel 1843, repris dans Georg WAITZ, Gesammelte Abhandlungen, t. 1: Abhandlungen zur Deutschen Verfassungs- und Rechtsgeschichte, Göttingen 1896, p. 1–24.

168 »Die Verbindung der Sachsen mit den übrigen deutschen Stämmen, verlieh dem germanischen Element eine solche Stärke, dass es sich dem romanischen entgegensetzen und sich, abgesondert von den gallisch – frankischen und den italisch – langobardischen Theilen des Reichs, zu einer eigenthümlichen Entwicklung erheben konnte« (ibid.).

169 »Hier ist der wahre Anfangspunkt für die Geschichte der wichtigsten europäischen Staaten. Auch das deutsche Reich hat damals seinen Anfang genommen« (ibid.).

170 »Karl und Ludwig stritten nicht bloss für die Unabhängigkeit ihrer Herrschaften, auch für die der Völker an deren Spitze sie standen« (ibid.).

171 »Die Scheidung der Völker hatte sich schon vollzogen; es bedurfte nur der urkundlichen Bestätigung, und die neuen Staaten waren begründet. So wurde der Vertrag zu Verdun geschlossen« (ibid.).

Il y avait désormais un royaume allemand. Louis l'a fondé; le traité de Verdun l'a fait entrer dans l'histoire¹⁷². « En accord avec cette célébration, le roi Friedrich Wilhelm IV de Prusse fonda le 18 juin 844 un *Verdun-Preis* qui devait être remis tous les cinq ans à la meilleure œuvre en langue allemande parue au cours des cinq dernières années sur l'histoire de l'Allemagne¹⁷³.

Les historiens libéraux du XIX^e siècle, en France comme en Allemagne, avaient hérité de l'époque moderne une séquence historique cohérente, centrée sur la bataille de Fontenoy, le serment de Strasbourg et le traité de Verdun, mais ils lui donnaient un sens radicalement différent. Il s'agissait d'épisodes décisifs de l'avènement de la nation française et de la nation allemande.

L'interprétation du traité de Verdun va rester néanmoins un sujet de débat. En effet, la théorie révolutionnaire d'Augustin Thierry fut rapidement adoptée en France par de très nombreux historiens, mais elle fut aussi critiquée et fortement nuancée par d'autres, de Guizot qui mettait en avant la tendance de fond vers le règne des petites dominations qu'incarnait la féodalité, à Gabriel Monod¹⁷⁴, Arthur Kleinclausz dans l'« Histoire de France » d'Ernest Lavisse¹⁷⁵, Louis Halphen et Ferdinand Lot¹⁷⁶. Il en est de même en Allemagne où un long débat entre historiens commence sur la date exacte de la naissance de l'Allemagne; il inspire encore l'*opus magnum* de Carlrichard Brühl paru en 1990 et significativement intitulé « Allemagne, France. Naissance de deux peuples »¹⁷⁷ même si ce livre achevait de réfuter l'idée d'un traité de Verdun comme acte de naissance de la France et de l'Allemagne et plaidait, certainement avec raison, pour un processus de longue durée sans date décisive.

Si cette dernière interprétation paraît s'être définitivement imposée chez les historiens actuels, Augustin Thierry et Georg Waitz avaient néanmoins non seulement fixé les termes du débat que tous leurs successeurs ont repris jusqu'à une époque très récente: le traité de Verdun a-t-il été la première expression de la force des nationalités ou faut-il plutôt penser qu'il a simplement contribué à fixer un cadre dans lequel ces nationalités ont pu commencer à s'épanouir? Ils avaient également, pour un bien plus large public au delà du débat entre érudits, fait du traité de Verdun un lieu de mémoire de l'histoire française et de l'histoire allemande, « le premier grand traité de l'histoire moderne », comme l'écrivait un auteur dès la fin des années 1830¹⁷⁸ tandis qu'Auguste

172 »Das aber ist die Bedeutung des Verduner Vertrags für das deutsche Volk [...]. Es bestand von nun an ein deutsches Reich. Ludwig hat es b-gründet, der Verduner Vertrag hat es in die Geschichte eingeführt« (ibid.).

173 Cf. Katharina WEIGAND, *Geschichtsschreibung zwischen Wissenschaft und nationaler Vereinnahmung: der Verdun-Preis*, dans: EAD., Jörg ZEDLER, Florian SCHULLER (dir.), *Die Prinzregentenzeit. Abenddämmerung der bayerischen Monarchie?*, Ratisbonne 2013, p. 105–127.

174 Gabriel MONOD, *Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans: *Annuaire de l'EPHE* 1896, p. 5–17 (« Ce traité, qui n'avait pas eu pour base la division des races et des peuples, eut pour résultat de contribuer à la formation de nations distinctes beaucoup mieux que n'aurait fait une division plus rigoureusement ethnographique »).

175 Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, t. II,1: *Le Christianisme, les Barbares, les Mérovingiens et les Carolingiens*, par Charles BAYET, Christian PFISTER, Arthur KLEINCLAUSZ, Paris 1903.

176 Louis HALPHEN, Ferdinand LOT, *Le règne de Charles le Chauve (840–877)*, 1^{ère} partie, 840–851, Paris 1909.

177 *Adaptation française en 1995 sous le titre: Naissance de deux peuples – Français et Allemands (IX^e–XI^e siècle)*.

178 Théophile LAVALLÉE, *Histoire des Français depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1830*, Paris

Longnon parlait de «la charte constitutive du royaume de France»¹⁷⁹. Seul Fustel de Coulanges se démarque avec éclat de cette *opinio communis* en décrivant la lutte des fils de Louis le Pieux comme un simple affrontement de «bandes», des gangs armés cherchant à mettre en coupe réglée l'Empire, mais sa position est restée très isolée et n'est généralement mentionnée que pour être immédiatement rejetée¹⁸⁰.

La mémoire de la bataille de Fontenoy et du traité de Verdun a pu ainsi rester du XIX^e au XX^e siècle un enjeu politique, sujette à des tentatives d'instrumentalisation et de détournement.

Il en est ainsi en France avec l'interprétation du traité de Verdun que fait Jacques Bainville dans son influente «Histoire de France» publiée en 1924. Bainville (1879–1936), proche de Charles Maurras et de Léon Daudet, et qui passait pour un spécialiste de la «question allemande», reliait le traité de Verdun à la question des frontières naturelles de la France: parce qu'il avait fallu contenter Lothaire, l'on avait commis à Verdun une terrible erreur; on avait soustrait à la France éternelle une partie de son sol national, tout ce qui allait de la Meuse au Rhin; et pour Bainville, de cette erreur conjoncturelle étaient sortis mille ans de guerre¹⁸¹, un avis sur le traité de Verdun qui n'était en fait pas vraiment neuf¹⁸², mais qui aura encore une longue postérité qui mène jusqu'aux débats évoqués au début de cet article sur la ratification du traité de réconciliation franco-allemande dit traité de l'Élysée.

Autre tentative d'instrumentalisation, cette fois de l'autre côté du Rhin, celle organisée par Theodor Mayer, président des Monumenta Germaniae Historica et partisan convaincu du régime nazi, qui réunissait et introduisait, à l'occasion du 1100^e anniversaire du traité en 1943, 9 contributions d'historiens. Le but était clairement, à un moment où l'Allemagne nazie prenait conscience qu'elle ne parvenait plus à faire face à la puissance militaire de l'Union soviétique, de plaider pour une Europe des nations sous hégémonie allemande, telle que le traité de Verdun paraissait l'avoir ébauchée¹⁸³.

1838–1839, cité d'après la 4^e éd., Paris 1844, t. 1, p. 473–474; repris par Charles-Aimé DAUBAN (1820–1876), Nouveau Cours d'histoire, Paris 1868, p. 393–398 et l'auteur de l'Histoire nationale illustrée de la France depuis les temps les plus reculés, Paris 1876, p. 95.

179 Auguste LONGNON, La formation de l'unité française, leçons professées au Collège de France en 1889–1890, publiées par H. François DELABORDE, Paris 1922, p. 21.

180 Numa-Denis FUSTEL DE COULANGES, Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, 2^e éd. revue par Camille JULLIAN, Paris 1907, notamment p. 617 et suivantes.

181 Jacques BAINVILLE, Histoire de France, Paris 1924, p. 319 («La France aurait à reconquérir ses anciennes frontières, à refouler la pression germanique: après plus de mille ans et des guerres sans nombre, elle n'y a pas encore réussi»).

182 Cf. par exemple, avant même la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870, Victor DURUY, Histoire de France, t. 1, Paris 1860, p. 173 («Ce traité réduisait la Gaule d'un tiers et lui enlevait pour la première fois sa limite du Rhin et des Alpes; il pèse encore sur nous depuis mille ans...»); Theodore-Henri BARRAU, La patrie et histoire de la France, Paris 1860, p. 184 («Ainsi l'ancienne Gaule, devenue France, perdit ses limites naturelles»); Théophile LAVALLÉE, Les Frontières de la France, 2^e éd., Paris 1866 (1^{ère} éd. 1864), p. 8–10 («la Gaule, devenue la France, perdit pour des siècles ses frontières naturelles»).

183 Theodor MAYER (dir.), Der Vertrag von Verdun 843. 9 Aufsätze zur Begründung der europäischen Völker- und Staatenwelt, Leipzig 1943; cf. aussi Martin LINTZEL, Die Anfänge des deutschen Reichs – über den Vertrag von Verdun und die Erhebung Arnulfs von Kärnten, Munich, Berlin 1942, qui tentait de rendre au traité de Verdun sa valeur fondatrice.

Encore après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte d'apaisement et de rapprochement entre les peuples européens et tout particulièrement entre Français et Allemands, on a voulu enrôler le traité de Verdun au service de la cause européenne; intégré dans la série *Europa* de l'émission de 1982 et associé au traité de Rome de 1957, il était implicitement désigné comme une date fondatrice dans l'histoire de l'Europe: Verdun avait marqué la fin d'une première Europe, celle des Carolingiens, le traité de Rome marquait la renaissance d'une seconde Europe, telle était la leçon qui semblait se dégager. Cette ambiguïté ne s'efface pas à notre époque même si elle est désormais passée à l'arrière-plan du fait de l'oubli de Fontenoy et de Verdun qu'a provoqué la ruine de l'histoire événementielle dans l'enseignement de l'histoire à partir des années 1970.

Au terme de ce long parcours, il faut bien le reconnaître: ce qu'a vraiment été le traité de Verdun continue à nous échapper. L'on peut faire l'inventaire et la critique des traces et des documents qu'un fait historique a produits; ils fournissent toute une série de données ou de coordonnées exactes à son sujet; on peut à partir de là situer l'enjeu, souvent conflictuel, que l'établissement de ces traces a représenté pour les contemporains qui les ont produites, volontairement ou non; mais, comme fait historique en soi, le traité de Verdun nous restera toujours inaccessible. Ce que j'ai en revanche essayé de montrer, c'est comment les différentes époques se sont fabriqués leur »traité de Verdun«. Beaucoup de ces constructions sont fausses car elles contredisent les données exactes dont nous disposons, ou elles supposent des données que nous n'avons pas, et il est important de démasquer les imposteurs qui manipulent l'histoire. Mais il serait fort présomptueux d'affirmer que d'autres qui ne tombent pas sous ce travers, en particulier celles auxquelles est parvenue l'historiographie actuelle, donneraient la vérité vraie du traité de Verdun. Pour autant, la manière dont les sociétés se forgent une image du passé est au cœur de leur fonctionnement et éclairer ce processus peut nous apprendre beaucoup. Il importe d'avoir conscience, j'ai essayé de le montrer, que cette enquête doit être menée sur la longue durée: de Réginald de Prüm à Ernest Lavisse et au-delà, une chaîne ininterrompue d'historiens a élaboré et transmis une séquence de faits dont ils considéraient qu'ils donnaient la vérité de l'événement qu'avait été la conclusion du traité de Verdun, et ils lui ont attribué un sens qui devait éclairer leur propre époque.

